

### Tableaux d'introduction

*Veillez fournir des détails sur le présent rapport*

<b>Partie contractante</b>	La Tunisie
<b>Correspondant national</b>	
<b>Nom complet de l'institution:</b>	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire Direction Générale de l'Environnement et de la qualité de Vie Direction de la Conservation de la Nature et du Milieu Rural.
<b>Nom et titre de l'administrateur responsable:</b>	Mme Zeineb BELKHIR: point focal national de la Convention sur la Diversité Biologique
<b>Adresse:</b>	Centre urbain nord cedex 1080 Ariana - Tunisie-
<b>Téléphone:</b>	216-71- 703394
<b>Fax:</b>	216-71-704340
<b>Courrier électronique:</b>	Boc@mineat.gov.tn
<b>Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)</b>	
<b>Nom et titre de l'administrateur responsable:</b>	
<b>Adresse:</b>	
<b>Téléphone:</b>	
<b>Fax:</b>	
<b>Courrier électronique:</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:</b>	
<b>Date de soumission:</b>	

***Veillez donner des informations sommaires sur les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation de ce rapport ainsi que sur le matériel utilisé à cette occasion.***

Ce document a été préparé dans le cadre d'une consultation nationale en adoptant l'approche participative intégrant les différentes administrations, institutions et organismes concernés par les questions de la Diversité Biologique en Tunisie.

**Structure focale:**

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT)

**Point Focal National:** Mme Zeineb BELKHIR

Adresse : Centre urbain nord cedex 1080 Ariana - Tunisie-

TÉL. : 216-1- 703394

Fax : 216-1-704340

Courrier électronique : [Boc@mineat.gov.tn](mailto:Boc@mineat.gov.tn)

**Liste des institutions impliquées :**

- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Ministère de la Recherche Scientifiques et à la Technologie ;
- Ministère de l'Economie ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère de la Défense National ;
- Agence Nationale de Protection de l'Environnement ;
- Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral ;
- Institut National des Sciences Techniques de la mer ;
- Institut des Régions Arides ;
- Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole ;
- Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement ;
- Organisations Non Gouvernementale.

**Liste des documents faisant référence :**

- Stratégie Nationale de la diversité biologique (1998) ;
- Plan d'action national de la diversité biologique (1998) ;
- Etude Nationale de la diversité biologique (résumé) (1998) ;
- Stratégie Nationale de développement forestier (juillet 2001) ;
- Inventaire national forestier et pastoral (1995) ;
- Plan d'action de développement des produits forestiers non ligneuse (juillet 2001) ;
- Estimation de préservation et de valorisation des ressources vivantes dans les eaux marines et continentales de la Tunisie (février 2001) ;
- Inventaire national du territoire et des ressources naturelles en Tunisie (2001) ;
- Test des indicateurs de développement durable des Notions Unis (Rapport de la Tunisie) (janvier 1999) ;
- Evaluation de la dégradation de l'environnement en Tunisie (avril 2001) ;
- MEDSTAT Environment (Plan Bleu) (avril 2001).

*Veillez fournir des informations pertinentes sur la situation de votre pays afin de faciliter la compréhension des réponses aux questions contenues dans ce rapport*

## **La Diversité Biologique en Tunisie**

### **1. Introduction:**

La Tunisie accorde une attention particulière à la préservation des ressources naturelles et biologiques, elle a élaboré une politique cohérente, préventive et prudente, conciliatrice entre le développement socio-économique et l'utilisation rationnelle de ces ressources par l'adoption de mesures en vue d'une action efficace dans ce domaine.

L'état des connaissances sur la diversité biologique et sur l'ensemble de ses interactions en milieu naturel ou dans les milieux où l'action humaine est prépondérante, a atteint un niveau appréciable grâce à l'ensemble des études qui ont été conduites durant ces dernières années.

C'est ainsi que l'inventaire des espèces et des écosystèmes, leur degré de vulnérabilité, les types de menaces qui les visent ainsi que les lacunes d'informations qui persistent au niveau de quelques secteurs, peuvent être considérés comme assez bien identifiés et constituent aujourd'hui un outil de travail de base pour atteindre l'objectif d'un développement durable.

### **2. Pressions exercées sur la diversité biologique :**

#### **2.1. Causes immédiates de vulnérabilité de la diversité biologique**

##### **2.1.1 Destruction / modification des habitats**

###### **a. en milieu terrestre :**

les causes immédiates de la destruction et de la modification des habitats, composante essentielle de la diversité biologique, sont essentiellement d'origine anthropique. Cela concerne notamment :

- L'exploitation du couvert naturel (surpâturage, surexploitation des espèces ligneuses, défrichement d'espaces forestiers, les incendies,...) ;
- L'utilisation de la monoculture ;
- L'intensification des systèmes agricoles;
- L'urbanisation, l'industrialisation et le développement touristique expriment des besoins importants en terrains souvent prélevés sur les espaces agricoles et les écosystèmes naturels.

Ces facteurs générés, souvent par le développement économique et social, modifiant les habitats constituent ainsi les principales menaces pour la préservation de la faune et de la flore aussi bien terrestre que marine.

- Les causes climatiques (sécheresse, vents, désertification) ;

###### **b. en milieu marin :**

Notre pays est bordé de plus de 1300 km de côtes par la méditerranée, fortement touchée aujourd'hui par de nombreuses nuisances de diverses origines. Les facteurs de dégradation de la diversité biologique marine sont :

- la pression et les prélèvements croissants sur les ressources;
- Les aménagements littoraux;
- Les introductions d'espèces en méditerranée;

- La pollution marine;

La méditerranée est entourée au nord par de très nombreuses zones à forte concentration urbaine et industrielle. Elle est une importante voie de passage pour la navigation internationale. Face à cette situation et suite à l'exiguïté des communications avec les mers voisines, son eau ne se renouvelle qu'au bout d'un siècle environ. Elle est aujourd'hui de ce fait, parmi les mers les plus fortement touchées par toutes les formes de pollution. La Tunisie est touchée par cette pollution d'origine méditerranéenne que de nombreux textes juridiques et accords internationaux tentent de juguler.

### **2.1.2 Exploitation d'espèces sauvages et surexploitation :**

#### **a. Exploitation d'espèces sauvages et surexploitation en milieu terrestre :**

- le surpâturage : la pression excessive du pâturage sur les milieux naturels contribue à l'amenuisement des espèces pastorales et à la dégradation des sols.
- L'utilisation pharmaceutique et industrielle : l'exploitation de certaines essences forestières, semi forestières, pastorales et médicinales pour les besoins de la phytothérapie traditionnelle et de l'industrie pharmaceutique et cosmétique constitue une menace non négligeable pour la végétation naturelle.
- L'éradication des espèces ligneuses ;
- L'introduction d'espèces exotiques en milieu terrestre (foresterie, agriculture, ...) ;

#### **b. Exploitation et surexploitation des ressources biologiques marines :**

En plus de la surexploitation des stocks de poissons et d'autres espèces marines comestibles, certains procédés de pêches, pratiqués de façon abusive en méditerranée, nuisent aux espèces et à leurs habitats dans les eaux territoriales tunisiennes. Ces procédés sont principalement :

- les filets dérivants,
- le chalutage de fond,
- les palangres flottantes,
- et l'exercice de la pêche sous- marine.

Les écosystèmes et les espèces les plus touchés sont notamment :

- Les herbiers de phanérogames marines,
- les fonds coralligènes,
- les mollusques, les plus grands crustacés, le corail rouge, les tortues marines, les cétacés, le phoque moine.

### **2.2. Les causes sous – jacentes :**

Les causes sous – jacentes de la vulnérabilité des ressources biologiques tunisiennes sont inhérentes aux modes de production et de consommation, à la croissance démographique, à la répartition de la population et à divers aspects socio-économiques.

#### **2.2.1 Les grands traits de la répartition de la population tunisienne :**

En présence d'une pression démographique encore importante en milieu rural, la répartition de l'habitat rural est essentiellement tributaire de mutations du système foncier et des transformations des systèmes de culture.

Ainsi la dispersion apparaît comme une forme d'adaptation aux changements du monde rural et semble résister à tous les efforts de regroupement, en dépit des coûts et des retards qu'elle entraîne dans la mise en place d'une infrastructure moderne.

#### **2.2.2 Causes sous-jacentes dues au développement économique et social :**

Les systèmes d'exploitation des ressources naturelles qui se distinguaient dans le passé, par une forte composante de la ruralité, subissent aujourd'hui une forte mutation urbaine dans de nombreuses régions naturelles. Ces deux tendances touchent les écosystèmes de l'intérieur par la surexploitation des ressources et de l'extérieur par une forte pression foncière et une modification des allocations de ces ressources. Une frange de la population continue à dépendre étroitement des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles d'où les conséquences du surpâturage, de la surexploitation des terres conduisant ainsi à une diminution de la fertilité des sols, alors que les besoins en espaces pour le développement urbain, industriel et touristique s'expriment de plus en plus fortement.

### **3. Etat et tendances de la diversité biologique en Tunisie :**

#### **3.1. Les agrosystèmes :**

L'agriculture constitue la première priorité nationale dans la stratégie de développement économique et social. Cette diversité biologique agricole subit aujourd'hui des menaces importantes en raison de toutes les évolutions techniques, biotechnologiques, économiques, sociales et même parfois culturelles. L'utilisation de ce patrimoine nécessite cependant une meilleure attention dans le contexte de la préservation des milieux naturels.

#### **3.2. Systèmes des zones humides :**

La Tunisie malgré l'aridité de son climat, dispose de plus de 200 zones humides représentant 3.6% de la surface de son territoire. La position stratégique de ces zones, leur confère un rôle important comme lieu d'hivernage et de nidification de nombreux oiseaux migrateurs et sédentaires.

La construction des barrages et des lacs collinaires a aussi créé de nouveaux plans d'eau douce faisant entrer les zones environnantes dans une série de réajustements biologiques conduisant à l'installation d'écosystèmes de zones humides qui enrichissent la diversité biologique.

#### **3.3. Système insulaire:**

La Tunisie compte six ensembles insulaires importants en terme de diversité biologique nationale distribués le long des côtes. Il s'agit de l'archipel de la Galite, des îles Zembra et Zembretta, Kuriate, Kerkennah, Kneiss et Djerba. Ces sites sont menacés par la destruction et l'exploitation des ressources naturelles et l'extension ultime de l'urbanisme.

### **4. Conservation et utilisation durable :**

#### **4.1. Principales mesures et actions entreprises :**

L'ensemble des travaux, dans le domaine de diversité biologique, a abouti à la mise en place d'une stratégie nationale et d'un plan d'action national qui a permis d'identifier des actions prioritaires à entreprendre dans ce domaine. En effet 6 programmes prioritaires ont été fixés groupant 18 projets qui ont un caractère soit national soit régional. Ces programmes visent :

- La lutte contre l'érosion génétique ;
- La protection des écosystèmes;
- La gestion adéquate des écosystèmes ;
- L'intégration de la diversité biologique dans les options stratégiques sectorielles ;
- L'instauration d'un cadre juridique et réglementaire approprié ;
- La formation, l'information, le développement de la production et de l'utilisation de la connaissance de la diversité biologique.

### **5. Libéralisation des échanges et diversité biologique :**

#### **5.1. Extension des cultures transgéniques, risques et orientations actuelles et futures.**

Les biotechnologies modernes sont perçues aujourd'hui comme un enjeu économique majeur, il s'agit de garantir l'accessibilité à ces nouvelles techniques en particulier dans les applications agronomiques,

industrielles et médicales.

La Tunisie a donné une grande importance à ce domaine et ceci dans le cadre de l'application de la CBD. En effet des études sur les OGM ont été réalisées dans le but de mettre en place un cadre juridique national sur la biosécurité luttant contre la pollution génétique et mettant en place un programme de suivi des retombées des biotechnologies et de leurs utilisations.

**Stratégie :**

- Renforcement des capacités nationales aux fins de l'application efficace du protocole de Cartagène sur la prévention des risques biotechnologiques et du cadre juridique national sur la biosécurité ;
- Renforcement de la coopération technique en matière de recherche, évaluation et gestion des risques biotechnologiques ;
- Mise en place de programmes de formation, d'information et de sensibilisation.

**Conclusion :**

Les études effectuées sur la diversité biologique en Tunisie, malgré leur importance, restent encore insuffisantes notamment en ce qui concerne le milieu marin et les microorganismes. Elles ont montré que les facteurs de dégradation des habitats et des écosystèmes sont aujourd'hui de nature essentiellement socio-économique. En effet, le développement économique a nécessité la reconversion d'espaces naturels ou agricoles en zones urbaines, industrielles ou touristiques notamment dans les zones côtières.

Les agrosystèmes dont le développement obéit aux stratégies sectorielles, continuent à privilégier les techniques culturales fortement consommatrices d'intrants chimiques au niveau de quelques cultures, comme les cultures maraîchères, céréalières ou arboricoles. Ces cultures, même en bénéficiant d'encouragement, continuent à réaliser de faibles performances et leur influence sur les ressources naturelles ne va pas toujours dans le sens de la durabilité de ces ressources notamment au niveau des parcours et du couvert forestier.

La tendance actuelle au développement de l'agriculture biologique contribue à aller dans le sens d'une meilleure valorisation de ces ressources et d'une préservation de la diversité biologique.

La mise en oeuvre du Plan d'Action National sur la Diversité Biologique a commencé et la création d'une banque de gènes permettra d'améliorer l'efficacité de la conservation ex-situ des ressources biologiques, la réglementation de l'accès et des échanges des ressources génétiques est en cours.

Dans ce plan d'action, l'approche participative est privilégiée parallèlement au développement des connaissances, l'information, la sensibilisation à l'échelle nationale et internationale.

*La COP a établi des programmes de travail qui répondent à un certain nombre d'articles. Veuillez identifier la priorité relative accordée à chaque thème ainsi que la suffisance des ressources. Ceci permettra de mettre en contexte les informations sur l'application de chaque article. Vous trouvez également d'autres questions sur la mise en oeuvre du programme de travail à la fin de ces directives.*

#### **Écosystèmes des eaux intérieures**

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
c) Pas applicable	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	x
d) Très limitées	

#### **Diversité biologique des zones marines et côtières**

3. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	<b>x</b>
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
4. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	<b>x</b>
d) Très limitées	

**Diversité biologique agricole**

5. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	

6. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

**Diversité biologique des forêts**

7. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
8. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations ?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

**Diversité biologique des terres arides et semi-arides**

9. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	



10. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

***Autres observations sur les programmes de travail et les priorités***

Les nombreux travaux conduits par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de la diversité biologique ont permis de faire le point sur les actions prioritaires à entreprendre dans ce domaine et d'en définir les objectifs à court terme, en tenant compte des programmes prévus par les autres stratégies sectorielles nationales. Ce plan constitue donc une première étape de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la diversité biologique. Cette étape a pour ambition de continuer et de renforcer les actions en cours tout en apportant les correctifs nécessaires et la réalisation d'autres nouveaux programmes répondant aux objectifs assignés.

### Article 5 Coopération

11. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
12. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la coopération entre la Tunisie et les autres parties notamment ceux qui sont développées et les donateurs, en vue d'accélérer la mise en œuvre des programmes nationaux du développement durable, de la préservation et la conservation des ressources biologiques ;</li> <li>- Intensifier la coopération entre la Tunisie et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue d'une meilleure appréciation de l'impact des actions entreprises sur la qualité des milieux et des ressources biologiques ;</li> <li>- Promouvoir les initiatives permettant une meilleure intégration dans l'espace euro-méditerranéen notamment celles relatives à la maîtrise de la technologie, la préservation des ressources naturelles et le renforcement des capacités.</li> <li>- Développer une nouvelle approche sur les modalités de coopération et de transfert de technologies sur la gestion la conservation et la valorisation de la diversité biologique conformément aux principes de la convention.</li> <li>- La Tunisie a bénéficié de fonds FEM/PNUE et FEM/BM .....</li> <li>- Participation Tunisienne aux activités FAO notamment sur les ressources phylogénétiques et génétiques animales. Une commission nationale sur les ressources génétiques animales s'active pour élaborer un rapport national sur les ressources génétiques animales.</li> </ul>					
13. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?					
a) coopération bilatérale (précisez ci-dessous)					x
b) programmes internationaux (précisez ci-dessous)					x
c) accords internationaux (précisez ci-dessous)					x

**Décision IV/4. Etat et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options pour leur conservation et leur utilisation durable**

14. Votre pays a-t-il mis en place une coopération efficace, par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux, pour la gestion durable de bassins versants, des bassins de captation et des bassins fluviaux transfrontaliers, ainsi que des espèces migratrices?	
a) non	
c) oui - de façon limitée	x
d) oui - de façon importante	
d) pas applicable	

**Décision IV/15. Relations entre la CBD et les Conventions relatives à la biodiversité, les accords internationaux, les institutions et les processus correspondants**

15. Votre pays a-t-il développé des méthodes de gestion pour les zones transfrontières protégées?	
a) non	x
c) oui - de façon limitée	
d) oui - de façon importante	
d) pas applicable	

**Décision V/21. Coopération avec d'autres Organismes**

16. Votre pays a-t-il mis en place une collaboration efficace avec l'Année internationale de l'observation de la diversité biologique de DIVERSITAS, et a-t-il assuré une complémentarité avec l'initiative que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prévoient d'entreprendre afin de promouvoir le savoir scientifique et la sensibilisation du public au rôle crucial de la biodiversité pour le développement durable?	
b) non	x
b) non - dans une moindre mesure	
c) oui- dans une large mesure	

**Décision V/27. Contribution de la Convention sur la diversité biologique à l'étude décennale sur les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**

17. Votre pays prévoit-il de souligner et de mettre l'accent sur les questions de diversité biologique dans le cadre de sa contribution à l'étude décennale des progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre?	
a) non	
b) oui	<b>x</b>

**Autres observations sur l'application de cet article**

<p>La Tunisie a toujours œuvré à développer une coopération internationale avec plusieurs pays et organismes internationaux dans les divers domaines de développement économique et social, et en particulier dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement d'une façon générale qui doit être consolidée et développée dans l'avenir.</p> <p><b>Accords internationaux sur la conservation de la nature:</b></p> <p>x <u>Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures</u>: Loi n°73-9 du 23/03/1973 ;</p> <p>x <u>Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</u> : Loi n°85-6 du 22 février 1985 ;</p> <p>x <u>Convention portant création d'un centre arabe d'étude des régions sèches et terres arides</u> adoptée au Caire le 03 septembre 1986 (loi n°82-18 du 17 mars 1982) ;</p> <p>x <u>Convention de Washington (CITES)</u>: relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction Loi n°74-12 du 11/05/1974.</p> <p>x <u>Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel</u>: Loi n°74-89 du 11/12/1974 Les parcs nationaux de l'Ichkeul, de Chaambi, de Zembra et Zembretta et de Bouhedma sont inscrits sur la liste des sites du patrimoine mondial naturel, à l'UNESCO.</p> <p>x <u>Convention internationale sur l'intervention en haute mer</u>: en cas d'accidents entraînant ou pouvant entraîner une pollution par des substances autres que les hydrocarbures (Loi n°76-14 du 21/01/1976).</p> <p>x <u>Convention sur la prévention de la pollution en mer</u>: Loi n°76-17 du 21/01/1976.</p> <p>x <u>Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles</u>: Loi n°76-91 du 04/11/1976.</p> <p>x <u>Convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution</u>: Loi n°77-29 du 25/05/1977.</p> <p>x <u>Convention de RAMSAR</u>: relative à la protection des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Loi n°80-9 du 03/03/1980.</p> <p>x <u>Convention portant création du centre arabe d'études des régions sèches et des terres arides</u>: Loi n°82-18 du 17/03/1980.</p>
---

x Protocole sur la protection des aires spécialement protégées et de la biodiversité en méditerranée: Sauvegarder les types d'écosystèmes marins et côtiers représentatifs de taille suffisante pour assurer leur viabilité à long terme et maintenir leur diversité biologique, Loi n°83-44 du 22/04/1983.

x Convention de Bonn, relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage: Loi n°86-63 du 16/07/1986.

x Protocole amendant la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, Loi n°92-98 du 02/11/1992. Amendement de la convention, Loi n°92-98 du 02/11/1992.

x Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Loi n°95-75 du 07/08/1995.

x Convention sur la diversité biologique, signée le 13/06/1992, ratifiée le 03/05/1993.

x ACCOBAMS: Accord sur la protection des cétacés de la méditerranée, de la mer noire et de la zone atlantique adjacente, il a été ratifié par la Tunisie le 21 avril 2001 ;

x Convention de Barcelone: Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la méditerranée, ratifié par la Tunisie le 23 février 1998.

x Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, ratifié par la Tunisie le 19 juin 1995 ;

x Protocole relatif à la coopération des états du nord de l'Afrique dans la lutte contre la désertification adopté au Caire le 5 février 1977, ratifié par la Tunisie le 25 janvier 1979 (loi n°79-1) ;

x Protocole de Cartagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques: Assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu des risques pour la santé humaine, signé par la Tunisie le 19 avril 2001 (Les procédures de ratification sont en cours).

x Ratification de toutes les conventions internationales pertinentes notamment celles de Rio qui préconisent le développement durable (Diversité Biologique, Désertification, Changement Climatiques).

#### **Coopération bilatérale:**

x Programme de coopération entre la Tunisie et la Jordanie (12 février 1998):

- Conservation des ressources naturelles;
- Lutte contre la désertification;
- Education environnementale;

x Programme de Coopération entre la Tunisie et l'Egypte (6 mars 99):

- Conservation et gestion des ressources naturelles

x Programme de coopération entre le Tunisie et la Palestine (20 août 2000):

- Conservation des ressources naturelles;
- Conservation des ressources marines;
- Lutte contre la désertification;
- Education environnementale.

X Programme de coopération entre la Tunisie et la Maroc ( 22 septembre 2000):

- Renforcement des recherches dans le domaine de la pollution marine;
- Gestion des ressources en eaux;
- Utilisation des ressources naturelles.

X Programme de coopération entre la Tunisie et la Syrie (18 novembre 2000):

- Utilisation durable des ressources génétiques et les ressources en eau;
- Eco-tourisme;
- Lutte contre la pollution marine accidentelle;

x Programme de coopération SMAP (Domaines d'action Sites Critiques «Hot Spot»):

- Mise en place et application de plan de gestion, de projets pilotes et d'action de démonstration, y compris de dispositions institutionnelles et organisationnelles adéquates, en vue d'assurer l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources naturelles les plus précieuses et les plus menacées, la priorité ira aux écosystèmes, et notamment aux zones humides d'importance méditerranéenne, voire internationale, aux zones désignées dans le cadre d'accords internationaux pour la protection des espèces euro-méditerranéennes et à l'exploitation durable des espèces vulnérables afin de sauvegarder la biodiversité.

x Des programmes de coopération bilatérale que la Tunisie a établis avec des pays développés, des formations sont également assurées (gestion des ressources génétiques, ressources marines et côtières, biotechnologie,...)

x Autres programmes de coopération dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationale sur la diversité biologique

**Article 6 Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable**

18. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
19. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>L'analyse des différents efforts et actions entrepris par la Tunisie, reflète quelques difficultés dont notamment l'insuffisance des approches traduisant, en termes pratiques, la prise en compte de l'ensemble des dimensions du développement durable. En outre l'expérience vécue en Tunisie a montré qu'il est difficile d'intégrer d'une façon harmonieuse et efficace à la fois les dimensions économiques, environnementales et sociales. La réflexion nationale sera approfondie en vue de mieux cerner les objectifs visant la durabilité des ressources, d'une part, et d'identifier d'autre part la panoplie de mesures, actions et moyens permettant de traduire dans le concret chacun de ces objectifs;</p> <p>x Les difficultés de coordination entre les structures de gestion de l'état et le secteur privé;</p> <p>x Le manque de spécialistes au niveau national et local dans le domaine de la conservation, la valorisation et l'utilisation durable des ressources biologiques représente une contrainte qui peut retarder l'engagement des programmes, des stratégies et des plans d'actions.</p>					

20. Quel est le statut de votre stratégie nationale en matière de diversité biologique (6a)?	
a) néant	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) établi	
e) établi et adopté 2	x
f) rapports de mise en oeuvre disponibles	
21. Quel est le statut de votre plan d'action en matière de diversité biologique (6a)?	

a) néant	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) établie	
e) établi et adoptée	x
f) rapports de mise en oeuvre disponibles	
22. Votre plan d'action/stratégie national couvre t-il tous les articles de la Convention (6a)? (6a)?	
a) seulement quelques articles	
b) la plupart des articles	x
b) tous les articles	
23. Votre plan d'action/stratégie national couvre t-il l'intégration d'autres activités sectorielles (6b)?	
a) non	
b) certains secteurs	
c) les principaux secteurs	x
d) tous les secteurs	

**Décision II/7 et décision III/9 Examen des Articles 6 et 8 de la Convention**

24. Des mesures sont-elles prises pour l'échange d'informations et le partage d'expérience sur le processus de planification des mesures nationales avec d'autres Parties contractantes?	
a) peu ou pas de mesure	
b) partage de stratégies, de plans et/ou d'études de cas	x
c) réunions régionales	x
25. Tous les plans d'action/stratégies nationaux de votre pays comprennent-ils un élément de coopération internationale?	
a) non	
b) oui	x
26. Votre plan d'action/stratégie national est-il coordonné avec ceux des pays avoisinants?	
a) non	
b) pourparlers bilatéraux/multilatéraux en cours	x
c) coordination dans certains secteurs/domaines thématiques	x



d) entièrement coordonné	
e) non applicable	
27. Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
<b>Si vous êtes un pays Partie en développement ou une Partie avec une économie en transition</b>	
28. Votre pays a-t-il reçu un appui du mécanisme de financement pour la préparation des stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) oui	x
Dans l'affirmative, quelle a été l'agence d'exécution (PNUD, PNUE ou Banque mondiale)?	Banque mondiale

**Décisions III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les autres conventions relatives à la biodiversité**

29. Est-ce que les correspondants nationaux de la CBD et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar, de la Convention de Bonn et de la CITES travaillent à l'application de ces conventions de façon à éviter de faire le travail en double.	
a) non	
b) non - dans une moindre mesure	
c) oui- dans une large mesure	x

**Autres observations sur l'application de cet article**

<p>x La mise en place d'une stratégie nationale et d'un plan d'action national sur la diversité biologique en Tunisie.</p> <p>x Création de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), en tant que forum de concertation et d'orientation, regroupant l'ensemble des partenaires au développement durable y compris les représentants des différentes structures de la société civile notamment les ONG ;</p> <p>X Création de la sous commission de l'agriculture durable et des ressources naturelles ;</p> <p>x Elaboration de l'Agenda 21 National inspiré de l'Agenda 21 de Rio ;</p> <p>x Mise en oeuvre des principes de l'agenda 21 national et</p>
---

identification d'actions prioritaires qui ont été déjà intégrées dans le 9<sup>ème</sup> (1997-2001) et 10<sup>ème</sup> plan (2002-2006) de développement économique et social.

x Lancement du processus d'élaboration des agenda 21 locaux pour promouvoir le concept de l'approche participative et du développement intégré local (ONG, population, collectivités locales) et en tenant compte des spécificités écologiques et socio-économiques.

**Article 7 Identification et surveillance**

30. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
31. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Il est encore difficile d'identifier, de rassembler et de surveiller de manière exhaustive et pour toutes les régions du pays tous les éléments constitutifs de la diversité biologique. Malgré les efforts nationaux considérables, il existe encore des insuffisances au niveau de la recherche, la connaissance, l'identification et la surveillance de la diversité biologique. Pour cela il importe de développer des recherches sur l'identification des processus et catégories d'activités qui ont une influence défavorable sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de mettre en place des structures et des systèmes de collecte des données résultant des activités d'identification et de surveillance.</p>					
32. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des espèces (7a)?					
a) activité minimale					
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs				x	
c) pour une gamme de groupes majeurs				x	
d) pour une gamme complète d'espèces					
33. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des écosystèmes (7a)?					
a) activité minimale					
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier					
c) pour les principaux écosystèmes				x	
d) pour une gamme complète d'écosystèmes					
34. Votre pays dispose t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau génétique (7a)?					
a) activité minimale					
b) programme mineur dans certains secteurs				x	

c) programme majeur dans certains secteurs	
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents	
35. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des espèces (7a)?	
a) activité minimale	
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs	x
c) pour une gamme de groupes majeurs	
d) pour une gamme complète d'espèces	
36. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des écosystèmes (7b)?	
a) activité minimale	
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier	
c) pour les principaux écosystèmes	x
d) pour une gamme complète d'écosystèmes	
37. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau génétique (7b)?	
a) activité minimale	
b) programme mineur dans certains secteurs	x
c) programme majeur dans certains secteurs	
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents	
38. Votre pays a-t-il identifié les activités qui ont des incidences néfastes sur la diversité biologique (7c)?	
a) non	
b) première étape d'examen et d'évaluation	x
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	
d) examen et évaluation terminés	
e) rapports sur les résultats disponibles	
39. Votre pays surveille-il ces activités et leurs effets (7c)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	x
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

40. Votre pays coordonne-t-il la collecte et la gestion d'informations au niveau national (7d)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	x
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

**Décision III/10 Identification, surveillance et évaluation**

41. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs nationaux de diversité biologique?	
a) non	
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	x
c) indicateurs identifiés (dans ce cas, donnez une description ci-après)	

42. Votre pays applique-t-il des techniques d'évaluation rapide et de télédétection?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	x
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

43. Votre pays a-t-il adopté une démarche par étape pour la mise en oeuvre de l'Article 7 en mettant d'abord l'accent sur l'identification des éléments de la diversité biologique (7a) et sur les activités qui ont des effets nocifs sur ces éléments (7c)?	
a) non	
b) pas approprié au contexte national	
c) oui	x

44. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties contractantes dans des projets pilotes de démonstration sur l'application de méthodologies d'évaluation et d'indicateurs?	
a) non	x
b) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	

45. Votre pays a-t-il préparé et mis à la disposition d'autres Parties contractantes des rapports sur toute expérience d'application de méthodologies d'évaluation?	
---	--

a) non	x
b) oui	
46. Votre pays cherche-t-il à rendre plus largement disponibles les informations taxonomiques qu'il détient dans ses collections?	
a) pas de collections pertinentes	
b) aucune mesure	
c) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	x

**Décision V/7. Identification, surveillance, évaluation, et indicateurs**

47. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec les pays avoisinants en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation?	
a) non	
b) coopération limitée	x
c) coopération importante sur certaines questions	
d) coopération importante sur de nombreuses questions	
48. Votre pays a-t-il fourni des études de cas en matière de développement et d'application de programmes d'évaluation, de surveillance, et d'indicateurs?	
a) non	x
b) oui - études fournies au Secrétariat	
c) oui - études fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui - études fournies par d'autres moyens (veuillez préciser)	

49. Votre pays apporte-t-il son aide à d'autres Parties afin de les aider à augmenter leurs capacités à développer des programmes d'indicateurs et de surveillance?	
a) non	
b) formation	x
c) soutien direct	
d) partage d'expérience	x
e) autre (Expliquez)	

### **Autres observations sur l'application de cet article**

En Tunisie, le caractère fragile de l'ensemble des ressources naturelles nécessite une vigilance particulière. Actuellement le Centre National de télédétection, mène des projets de prévention de surveillance et de suivi, dont on peut citer : l'inventaire des ressources forestières, prévision des récoltes céréalières, réalisation d'une base de données agricole, aménagement des zones arides et lutte contre la désertification et choix de sites favorables pour l'implantation de lacs collinaires.

#### **Indicateurs nationaux de la diversité biologique**

- **Espèces menacées de disparition ou rares:** En se basant sur les résultats de l'étude nationale sur la diversité biologique (Inventaire de la diversité biologique national 1998), on a pu identifier le nombre d'espèces végétales et animales considérées comme menacées ou rares et ce conformément au tableau suivant :

Espèces	% espèces menacées ou rares
<b>Espèces végétales</b>	16.5%
<b>Faune terrestre</b>	
Batraciens	2 espèces
Reptiles	6 espèces
Mammifères	10 espèces
Oiseaux	20 espèces
<b>Biodiversité marine</b>	Non Déterminé

- **Espaces protégés:** En Tunisie, les espaces naturels protégés sont arrêtés par des lois et des décrets (Code Forestier). On distingue deux types d'espaces protégés: les parcs nationaux et les réserves naturelles
  - Les parcs nationaux: 8 parcs existent actuellement avec une superficie totale de 201.752 ha
  - Les réserves naturelles: 16 réserves actuellement avec une superficie totale de 16.138 ha
  - Les Aires Spécialement Protégées d'intérêts Méditerranéens (ASPIM) : 3 aires existent actuellement avec une superficie totale de 13.000 ha
- **Gestion rationnelle des biotechnologies:** l'indicateur n'est pas calculé en Tunisie.
- **Stratégie du développement durable:** En 1995 fut adopté un programme d'Action National de l'Environnement et du Développement Durable appelé Agenda 21 National qui se présente

en quatre sections et 23 chapitres dont la Gestion Durable des Ressources Naturelles (Gestion des ressources en eaux, Gestion des terres et lutte contre la désertification, Conservation de la biodiversité, Protection des mers et Gestion du littoral).

- **Evolution de la surface forestière:** Cet indicateur consiste à calculer l'évolution annuelle de la superficie forestière. Cet indicateur a été calculé conformément au tableau suivant :

Années	% de la superficie couverte
94/95	9.6
95/96	10.00
96/97	10.3
97/98	10.6
98/99	11.00
99/2000	11.35

- **Utilisation durable des ressources naturelles en zones de montagne:** l'indicateur n'est pas calculé en Tunisie.
- **Terres affectées par la désertification:** l'indicateur n'est pas calculé en Tunisie mais des estimations ponctuelles ont été effectuées en 1998.

***Etat actuel de la désertification (1998)***

Etat de la désertification	%
Zones peu affectées	24.6
Zones moyennement affectées	34.2
Zones très affectées	18.3
Zones désertiques	22.9

- **Captures durables maximales des pêcheries:** l'indicateur n'est pas calculé sur une base régulière.
- **potentiel exploitable équilibré des petits pélagiques:** 83 200 tonnes
- **flottille de pêche pélagique:** 370 unités actives

**Coopération de la Tunisie avec d'autres pays pour l'application des méthodologies d'évaluation et d'indicateurs**

Des «pays-test» se sont proposés pour l'analyse de la pertinence et des possibilités de chiffrage des indicateurs. En Octobre 1997, la



Tunisie s'est, à son tour, proposée comme pays-test. Actuellement, 22 pays participent au test. Dans le cadre des procédures du test, les jumelages entre pays du nord et du sud ont été encouragés dans le but de favoriser le partage d'expériences. La Tunisie est actuellement jumelée avec la France.

**Décisions en matière de taxonomie**

**Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA [en partie]**

50. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie et/ou organisé des ateliers pour déterminer les priorités du pays dans ce domaine?	
a) non	
b) première étape d'évaluation	x
c) étape avancée d'évaluation	
d) évaluation terminée	
51. Votre pays a-t-il établi un plan d'action national en matière de taxonomie?	
a) non	x
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) plan d'action mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
52. Votre pays met-il à disposition les ressources appropriées pour améliorer la disponibilité des informations taxonomiques?	
a) non	
b) oui, mais pas suffisamment	x
c) oui, complètement	
53. Votre pays encourage-t-il les occasions de formation et d'emploi à l'échelle bilatérale et multilatérale pour les taxonomistes, en particulier pour ceux qui se spécialisent dans les organismes peu connus?	
a) non	
b) quelques occasions	x
c) de nombreuses occasions	
54. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays?	
a) non	
b) certains investissements	x
c) d'importants investissements	
55. Votre pays encourage-t-il l'établissement de partenariat entre les institutions taxonomiques dans les pays développés et les pays en développement?	
a) non	

b) oui - politique énoncée	x
c) oui - programme national systématique	
56. Votre pays a-t-il adopté des niveaux quelconques de structure internationalement convenus pour abriter les collections?	
a) non	
b) à l'étude	
c) en cours de mise en oeuvre par certaines collections	
d) en cours de mise en oeuvre par toutes les grandes collections	x
57. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie?	
a) non	
b) quelques-uns	x
c) un grand nombre	
58. Votre pays a-t-il rendu compte des mesures adoptées pour renforcer les capacités nationales en matière de taxonomie, pour désigner des centres nationaux de référence, et pour mettre les informations abritées dans les collections à la disposition des pays d'origine?	
a) non	x
b) oui - rapport national précédent	
c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE	
d) oui - autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
59. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui pour certaines institutions	
d) oui pour toutes les grandes institutions	
60. Votre pays a-t-il aidé les institutions taxonomiques à établir des consortiums pour mener des projets régionaux?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui - de façon limitée	
c) oui - de façon importante	

61. Votre pays a-t-il accordé une attention particulière au financement international de bourses pour des spécialistes étudiant à l'étranger ou pour attirer des experts internationaux dans des stages nationaux ou régionaux?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui - de façon limitée	x
d) oui - de façon importante	
62. Votre pays a-t-il établi des programmes de recyclage pour permettre à des spécialistes compétents de se réorienter vers des domaines liés à la taxonomie?	
a) non	
b) quelques-uns	x
c) un grand nombre	

**Décision V/9. Initiative mondiale en matière de taxonomie: Mise en œuvre et progression des suggestions d'actions**

63. Votre pays a-t-il identifié ses besoins d'informations dans le domaine de la taxonomie, et a-t-il évalué sa capacité nationale à y répondre?	
a) non	x
b) évaluation de base	
c) évaluation approfondie	
64. Votre pays a-t-il établi ou regroupé des centres de références taxonomiques?	
a) non	x
b) oui	
65. Votre pays a-t-il travaillé sur le renforcement de ses capacités en matière de recherche taxonomique?	
a) non	x
b) oui	
66. Votre pays a-t-il communiqué au Secrétaire exécutif des informations sur les programmes, projets ou initiatives de projets pilotes dans le cadre de l'Initiative mondiale en matière de Taxonomie?	
a) non	x
b) oui	

67. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour l'Initiative mondiale en matière de taxonomie qui serait en contact avec d'autres correspondants nationaux?	
a) non	x
b) oui	
68. Votre pays a-t-il participé au développement de réseaux régionaux afin de faciliter le partage des informations sur l'Initiative mondiale en matière de taxonomie ?	
a) non	x
b) oui	
<b><i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie avec une économie en transition -</i></b>	
69. Votre pays a-t-il fait appel à des ressources par l'intermédiaire du mécanisme financier pour les actions prioritaires identifiées dans cette décision ?	
a) non	x
b) oui, mais sans succès	
c) oui, avec succès	

**Article 8 Conservation in situ [Articles 8h et 8j exclus]**

70. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
71. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>La création, l'aménagement et la gestion efficace des aires protégées figurent parmi les priorités de la politique environnementale de la Tunisie. De plus, l'approche écologique de l'utilisation de la diversité biologique une fois conservée s'avère être la seule en mesure de concilier les objectifs du développement socio-économique et de la préservation des équilibres écologiques.</p> <p>Actuellement des programmes et projets sont entrepris dans les parcs nationaux avec le soutien financier des partenaires au développement et des bailleurs de fonds internationaux (PNUD, FEM, PNUE, Banque Mondial,...) et ce pour garantir une meilleure conservation des ressources naturelles existant dans ces sites.</p>					

72. Votre pays a-t-il mis sur pied un système de zones protégées visant à conserver la diversité biologique (8a)?	
a) système en cours d'établissement	
b) examen national disponible sur la couverture des zones protégées	
c) plan national sur les systèmes de zones protégées mis en place	
d) système relativement complet mis en place	x
73. Existe-t-il des lignes directrices nationales adoptées pour le choix, la création et la gestion des zones protégées (8b)?	
a) non	
b) non, en cours de développement	
c) oui	x
d) oui, à l'étude	
74. Votre pays réglemente-t-il ou gère-t-il des ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique, dans le but d'en assurer la conservation et l'utilisation durable (8c)?	
a) non	

b) première phase d'établissement	
c) phase avancée d'établissement	x
d) programme ou politique en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

75. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que pour le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel (8d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
76. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées (8 <sup>e</sup> )?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
77. Votre pays a-t-il pris des mesures pour remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
78. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la reconstitution des espèces menacées (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
79. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer, gérer ou maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants et modifiés résultant de la biotechnologie (8g)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x

c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
80. Votre pays a-t-il essayé d'instaurer les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (8i)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) programme ou politique en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

81. Votre pays a-t-il formulé et maintenu en vigueur les dispositions législatives et autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées (8k)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	x
82. Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner un effet défavorable important sur la diversité biologique (8l)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	x
<b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>	
83. Votre pays coopère t-il à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> , notamment aux pays en développement (8m)?	
<b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</b>	
84. Votre pays reçoit-il un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> (8m)?	
a) non	
b) oui (dans l'affirmative, veuillez donner des détails ci-après)	



**Décision II/7 Examen des Articles 6 et 8 de la Convention**

85. Des mesures sont-elles prises pour partager avec d'autres Parties contractantes l'information et l'expérience relatives à la mise en oeuvre du présent article?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) partage de documents et/ou d'études de cas	x
c) réunions régionales	x

**Autres observations sur l'application de cet article**

<p>x L'application de cet article reçoit une attention particulière de la part de l'Etat tunisien puisque c'est un élément nécessaire à la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable. Certains projets ayant pour but l'aménagement et la gestion des aires protégées sont en cours d'étude.</p> <p>x Actuellement en Tunisie, il existe 8 parcs nationaux, 16 réserves naturelles et 3 aires spécialement protégés (ASPIM) qui sont définis dans le code forestier.</p> <p>x un projet de législation sur la diversité biologique et sur les aires protégées est en cours de préparation.</p> <p>x Les opérations de réintroduction d'espèces disparues ont été très encourageantes.</p> <p>x L'élaboration de la stratégie et du plan d'action national de la diversité biologique a beaucoup aidé la Tunisie à mettre en exergue les actions à court, moyen et long termes pour garantir une conservation efficace notamment des espèces sauvages et de leurs habitats. Les orientations d'action consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir d'autres règles et critères de choix des sites à protéger;</li> <li>- Créer de nouvelles zones protégées terrestres et marines;</li> <li>- Adopter de nouvelles mesures juridiques et institutionnelles, renforcer et améliorer celles qui existent afin d'améliorer la gestion des zones protégées.</li> </ul>
---

**Article 8h Espèces exotiques**

86. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
87. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Lors de l'introduction involontaire d'espèces exotiques, un réel danger peut exister mais ces introductions peuvent aussi être bénéfiques lorsqu'elles sont contrôlées.</p> <p><b>L'introduction d'espèces en milieu terrestre:</b></p> <p>L'introduction d'espèces en milieu terrestre est un phénomène continu et souvent bien supporté par les écosystèmes à condition qu'il intervient par les barrières naturelles et à une échelle de temps longue et progressive. Le problème est posé aujourd'hui par les introductions volontaires d'espèces exotiques pour les besoins économiques sans contrôle du flux de leurs gènes sur les espèces locales provoquant ainsi l'introduction involontaire d'espèces qui peuvent se révéler de redoutables parasites de la faune ou de la flore locale dans la mesure où elles n'y trouvent pas leurs prédateurs spécifiques. Les principaux risques d'introduction d'espèces accompagnent les activités agricoles. Les impacts écologiques et économiques de ces introductions d'espèces sont nombreux tels que la compétition avec les espèces autochtones qu'elles remplacent, le parasitisme vis-à-vis d'espèces locales ou bien la « pollution » des génomes locaux par hybridation incontrôlée et les perturbations des écosystèmes terrestres et/ou côtiers et marins.</p> <p><b>L'introduction d'espèces en méditerranée:</b></p> <p>L'introduction d'espèces en milieu marin pose aujourd'hui en méditerranée un grand problème tant sur le plan écologique que sur le plan économique.</p> <p>Les principaux vecteurs d'introduction des espèces en méditerranée sont liés notamment à l'aquaculture, les eaux de ballaste, le fooling, la migration lessepsienne, par le canal de Suez, dont l'invasion biologique est la plus importante à l'échelle mondiale. Les impacts écologiques et économiques de ces introductions d'espèces sont nombreux: la compétition avec les espèces autochtones qu'elles remplacent, la gêne à la pêche, à l'aquaculture et au tourisme.</p>					

88. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?	
a) non	
b) seulement les principales espèces, source de préoccupation	x
c) seulement les introductions nouvelles ou récentes	
d) un système complet détecte les nouvelles introductions	x
e) un système complet détecte toutes les introductions connues	
89. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) non	
b) seulement les principales espèces source de préoccupation	x
c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées	
90. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

**Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA**

91. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) pourparlers en cours sur des projets potentiels	x
c) travaux effectifs d'établissement de nouveaux projets	
92. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x

**Décision V/8. Espèces exotiques constituant une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces**

93. Votre pays applique t-il les principes directeurs préliminaires visant à prévenir et à atténuer les effets des espèces exotiques dans le cadre d'activités visant à appliquer l'article 8(h) de la Convention, et dans d'autres secteurs?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) application limitée dans certains secteurs	
d) application importante dans certains secteurs	
e) application importante dans la plupart des secteurs	
94. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas portant sur des évaluations thématiques?	
a) non	
b) en préparation	x
c) oui	
95. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire Exécutif des commentaires par écrit sur les principes directeurs préliminaires?	
a) non	x
b) oui	
96. Votre pays accorde t-il la priorité au développement et à l'application de plans d'action et de stratégie contre les espèces exotiques envahissantes?	
a) non	

b) oui	x
97. Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris dans l'échange de meilleures pratiques?	
a) non	
b) coopération transfrontalière	
c) coopération régionale	x
d) coopération multilatérale	x
98. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays accorde t-il la priorité aux écosystèmes isolés sur le plan géographique ou sur le plan évolutif?	
a) non	
b) oui	x
99. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ?	
a) non	
b) oui	x
100. Votre pays a-t-il pris des mesures d'éducation, de formation, et de sensibilisation du public efficaces concernant le problème des espèces envahissantes?	
a) non	
b) quelques initiatives	x
c) de nombreuses initiatives	
101. Votre pays met-il à disposition les informations qu'il détient sur les espèces exotiques par l'intermédiaire du Centre d'échange?	
a) non	
b) quelques informations	
c) toutes les informations disponibles	
d) informations disponibles sur d'autres supports (veuillez préciser)	x

102. Votre pays apporte t-il son soutien au Programme mondial sur les espèces envahissantes afin d'accomplir les tâches décrites dans la décision et ses annexes?	
a) non	x
b) soutien limité	
c) soutien important	

**Autres observations sur l'application de cet article**

En vue de pallier à la détérioration irréversible des écosystèmes, plusieurs espèces ont été introduites en Tunisie. Ces espèces exotiques sont généralement des arbres et des arbustes à usages multiples. La réintroduction de ces espèces remonte à plusieurs décennies à tel point que beaucoup d'entre elles se sont acclimatées. En revanche, peu d'espèces ont été introduites. Environ 60 espèces exotiques sont introduites en Tunisie. Récemment toutes ces espèces exotiques ont été introduites à des fins d'amélioration du couvert végétal et de la qualité alimentaire de la végétation autochtone. Donc, ces espèces exotiques se complètent avec les espèces autochtones et jusqu'ici, nous ne pouvons pas affirmer le phénomène de colonisation et les effets néfastes sur la flore indigène, surtout en l'absence de manipulation génétique.

**Liste de quelques espèces végétales introduites en Tunisie**

**Famille : Leguminosae**

Acacia cyanophylla	Acacia ligulata	Acacia cyclops
Acacia salicina	Acacia aneura	Acacia pycnantha
Acacia albida	Acacia nilotica	Acacia mimosa
Acacia dealbata	Acacia farnesiana	Acacia caven
Acacia senegale	Acacia karro	Prosopis juliflora
Prosopis glandulosa	Prosopis chilensis	Prosopis laevigata
Prosopis velutina	Prosopis cineraria	Prosopis tamarugo
Parkinsonia aculeata	Cassia sturtii	Cassia nemophila
Cassia artemisoides	Robinia pseudo-acacia	Gledischia triacanthos
Medicago arborea		

**Famille : chenopodiaceae**

Atriplex nummelaria	Atriplex canescens	Atriplex semibaccata
---------------------	--------------------	----------------------

Atriplex vesicaria	Atriplex polycarpa	Atriplex repanda
Atriplex tridentata	Chenopodium auricommmum	Halloxylon persicum
Halloxylon aphyllum	Salsola richteri	

**Famille: Sapotaceae**

Argania spinosa

**Famille: Myrtaceae**

Eucalyptus occidentalis	Eucalyptus salmonopholia	Eucalyptus microtheca
Eucalyptus astringens	Eucalyptus torquata	Eucalyptus salubris
Eucalyptus brokwayi	Eucalyptus camaldulensis	Eucalyptus gonfocephala

**Famille : Cactaceae**

Opuntia ficus barbarica

Opuntia indica

**Famille: compositae**

Artemisia arborescens

**Famille: moraceae**

Ficus elastica

Ficus microcarpa

**Famille: Casuarinaceae**

Cassuarina cunninghamina

Cassuarina glauca

**Famille: percideae**

Stezostedion lucioperca

**Phanérogame**

Caulerpa taxifolia

**Article 8j Connaissances traditionnelles et dispositions connexes**

103. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé		b) Moyen	x	c) Faible	
104. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les populations locales ont une bonne connaissance traditionnelle de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles. Ces connaissances sont relatives à l'aménagement de l'espace, des terres et des eaux et à l'exploitation des ressources biologiques à différentes fins comme le pâturage, la phytothérapie, le bois. Ces connaissances méritent une attention particulière et nécessitent d'être évaluées et valorisées.					

105. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
106. Votre pays oeuvre t-il à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) programme ou politique en place	



**Décision III/4 et Décision IV/9. Mise en oeuvre de l'Article 8 j**

107. Votre pays a-t-il établi une législation nationale et des stratégies correspondantes pour la mise en oeuvre de l'Article 8 j)?	
a) non	x
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	
108. Votre pays a-t-il fourni de l'information sur la mise en oeuvre de l'Article 8j à d'autres Parties contractantes par des moyens tels que les rapports nationaux?	
a) non	x
b) oui - rapport national précédent	
c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE	
d) oui - autres moyens (Veuillez donner des détails ci-après)	
109. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif concernant les mesures prises pour développer et mettre en oeuvre des dispositions de la Convention relatives aux communautés autochtones et locales?	
a) non	prochainement
b) oui	
110. Votre pays participe-t-il aux travaux des groupes de travail et des réunions appropriés?	
a) aucun	
b) quelques-uns	x
c) tous	
111. Votre pays facilite-t-il la participation active de représentants des communautés autochtones et locales à ces groupes de travail et à ces réunions?	
a) non	
b) oui	x

**Décision V/16. Article 8(j) et dispositions connexes**

112. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit dans l'annexe de la décision et identifié la façon dont il faudrait appliquer ces tâches dans le contexte national?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	x
113. Votre pays a-t-il intégré ces tâches dans ses programmes permanents en tenant compte des opportunités de coopération identifiées?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	x
d) oui - dans une large mesure	
114. Votre pays prend t-il entièrement en compte les instruments, principes directeurs, codes, et autres activités pertinentes existant dans l'application du programme de travail?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	x
d) oui - dans une large mesure	
115. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier adéquat à la mise en œuvre du programme de travail?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	x
d) oui - dans une large mesure	
116. Votre pays a-t-il complètement intégré des femmes ou des groupes de femmes dans les activités entreprises pour mettre en œuvre le programme de travail contenu dans l'annexe de la décision et toute autre activité pertinente de la Convention?	
a) non	
b) oui	x
117. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la participation active des communautés autochtones et locales dans l'application de la Convention ?	
a) non	

b) pas adapté au contexte national	
c) oui - dans une moindre mesure	
d) oui - dans une large mesure	x
118. Votre pays a-t-il fourni des études de cas sur les méthodes et les approches concernant la préservation et le partage des connaissances traditionnelles, et le contrôle de ces informations par les communautés autochtones et locales?	
a) non	prochainement
b) pas pertinent	
c) oui - fournies au Secrétariat	
d) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
e) oui - par d'autres moyens (veuillez préciser)	
119. Votre pays partage t-il des informations ou des expériences sur la législation nationale ou toute autre mesure afin de sauvegarder les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui - avec certains pays	
e) oui - par d'autres moyens (veuillez préciser)	x
120. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la préservation des pratiques, des innovations et des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) quelques mesures	x
d) de nombreuses mesures	

121. Votre pays, en collaboration avec les communautés autochtones et locales, a-t-il soutenu le développement de registres des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques de ces dernières?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) développement en cours	x
d) registre établi	
122. Des représentants des organisations des communautés autochtones et locales ont-ils participé, au sein de votre délégation officielle, aux réunions organisées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ?	
a) pas pertinent	
b) par opportun	
c) oui	
123. Votre pays assiste-t-il le Secrétariat afin d'utiliser pleinement le mécanisme du Centre d'échange dans le but de coopérer étroitement avec les communautés autochtones et locales afin d'explorer les moyens qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées en matière de diffusion des connaissances traditionnelles?	
a) non	
b) en l'attente d'information sur la façon de procéder	x
c) oui	
124. Votre pays a-t-il identifié des sources de financement pour les activités décrites dans la décision?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) en partie	x
d) entièrement	

**Autres observations sur l'application de cet article**

La Tunisie accorde un intérêt particulier à la valorisation et l'amélioration des connaissances traditionnelles dans un but de la durabilité de la diversité biologique. En effet, plusieurs projets sont mis en place tels que:

- amélioration des conditions de vie et de l'environnement des populations autour des parcs nationaux qui consiste à soutenir leurs activités traditionnelles et à créer d'autres activités génératrices de revenus tout en respectant les mesures de durabilité des ressources biologiques existantes.

- Conservation de la diversité biologique et Gestion des aires protégées qui a pour objectifs :

- 1) de renforcer la capacité du gouvernement tunisien et à protéger et gérer la biodiversité d'importance nationale et internationale en favorisant une gestion durable de la diversité biologique tout en impliquant les populations locales et en valorisant leur savoir traditionnel.

- 2) D'exécuter des plans de gestion intégrée avec une participation communautaire accrue. Ce projet est en fait, une concrétisation des principes de la stratégie et du plan d'action national sur la diversité biologique.

**Article 9 Conservation ex situ**

125. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
126. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
La conservation ex situ présente un intérêt particulier pour la Tunisie qui s'est déjà engagée à mettre en œuvre ces modes de conservation notamment par la création d'une banque nationale de gènes. Toutefois elle est appelée à consolider ses efforts pour sauvegarder son patrimoine notamment d'agrobiodiversité.					

127. Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays (9a)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
128. Votre pays a-t-il adopté des mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique provenant de l'extérieur de votre pays (9a)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
129. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?	
a) non	
b) oui	x
130. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires de votre pays (9b)??	

a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	

131. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires d'un autre pays (9b)?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	
132. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?	
a) non	
b) oui	x
133. Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions (9c)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
134. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> (9d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
<b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>	
135. Votre pays a-t-il coopéré à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et à la création et au maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> dans les pays en développement (9e) ?	
<b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</b>	
136. Votre pays a-t-il reçu un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et pour la création et le maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> (9e)?	

a) non	x
b) oui	

**Autres observations sur l'application de cet article**

La conservation des ressources génétiques ayant une valeur écologique et/ou économique a été appréhendée et s'est traduite par un projet de création d'une banque nationale de gènes et par un plan directeur des jardins botaniques visant la conservation notamment des espèces locales. Ces mesures s'intègrent dans les actions prioritaires du Plan d'action National sur la Diversité Biologique qui constitue un cadre balisant toute intervention nationale dans le domaine de la conservation de la nature.

1/ Création en cours d'une banque nationale de gènes qui sera une structure de conservation et de distribution des ressources phytogénétiques et d'échange d'informations.

2/ Plan directeur des jardins botaniques en cours de mise en oeuvre consistant à réaliser plusieurs jardins botaniques dont certaines ont été réalisés et d'autres en cours de réalisation

Les orientations futures consistent à :

- Identifier les ressources biologiques et génétiques de grande priorité (agro-biodiversité ) à conserver ex-situ et à valoriser ;
- Organiser les noyaux de recherche dans ce domaine en un réseau fonctionnel d'unités complémentaires ;
- Renforcer à long terme les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation d'un programme d'action durable.



**Article 10 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique**

137. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
138. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>En Tunisie , les politiques sectorielles de gestion et de l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique sont fondées sur des options stratégiques sectorielles relatives aux différents types de ressources telles que la stratégie de l'eau 2000, la stratégie de la conservation des eaux et du sol (CES), le programme national de la lutte contre la désertification, la stratégie de la pêche et de l'aquaculture, la stratégie nationale du développement forestier et pastoral, la stratégies des ressources humaines.</p> <p>Les résultats attendus intéressent l'identification d'indicateurs pertinents permettant l'évaluation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion et la promotion des ressources forestières et pastorales ;</li> <li>• La gestion et la valorisation des ressources en eau ;</li> <li>• La conservation des eaux et des sols ;</li> <li>• Le développement socio-économique des populations vivant de la Diversité Biologique</li> </ul>					

139. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national (10a)?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) programme ou politique en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
140. Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique (10b)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
141. Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable (10c)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
142. Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie (10d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
143. Votre pays encourage-t-il activement ses pouvoirs publics et son secteur privé à coopérer pour mettre au point des méthodes favorisant l'utilisation durable de la diversité biologique (10e)?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x

c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) programme ou politique en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	

**Décision IV/15. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité**

144. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations concernant les impacts du tourisme sur la diversité biologique et les efforts pour le gérer efficacement?	
a) non	prochainement
b) oui - rapport national précédent	
c) oui - études de cas	
d) oui- autres moyens (précisez ci-dessous)	
145. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations sur les activités de la Commission sur le développement durable relatives à la biodiversité (les petits Etats insulaires, les océans, les ressources en eau douce, les schémas de production et de consommation)?	
a) non	
b) oui - rapport national précédent	x
c) oui- correspondance	
d) oui- autres moyens (précisez ci-dessous)	

**Décision V/24. L'utilisation durable comme problème multisectoriel**

146. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ?	
a) non	
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	x
c) indicateurs identifiés (Dans l'affirmative, veuillez les décrire ci-dessous)	

147. Votre pays a-t-il apporté son aide à d'autres Parties afin de renforcer leurs capacités d'application de pratiques, de programmes et de politiques de développement durable au niveau régional, national et local, en particulier pour lutter contre la pauvreté?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) dans une moindre mesure	x
d) dans une large mesure (Veuillez donner des détails ci-après)	

148. Votre pays a-t-il développé des initiatives afin d'impliquer le secteur privé et les communautés autochtones et locales dans les initiatives entreprises sur le développement durable ainsi que dans les mécanismes qui garantissent que ces populations pourront profiter de l'utilisation durable ?	
a) non	
b) mécanismes à l'étude	
c) mécanismes en place(Expliquez)	x
149. Votre pays a-t-il identifié des domaines de préservation qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique, et a-t-il communiqué cette information au Secrétaire exécutif ?	
a) non	
b) oui	x

**Décision V/25. Diversité biologique et tourisme**

150. Votre pays a-t-il basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique ?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x
151. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif sur le tourisme afin de donner des exemples de l'utilisation durable de la biodiversité ?	
a) non	prochainement
b) oui	
152. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale de l'écotourisme ?	
a) non	
b) oui	En cours
153. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Année internationale de la montagne ?	
a) non	x
b) oui	

154. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens?	
a) non	x
b) oui	
155. Votre pays a-t-il établi des politiques habilitantes et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires afin de mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure (Expliquez)	

**Autres observations sur l'application de cet article**

Les orientations d'action consistent à :

x Mettre à jour les codes et les stratégies sectoriels en y intégrant l'objectif et l'approche de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;

x Adapter les méthodes de gestion des ressources naturelles à l'objectif de la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques ;

x Impliquer davantage les communautés locales dans l'application des méthodes de l'utilisation durable de la diversité biologique ;

x Mettre en place les conditions favorables en vue de la planification d'une gestion durable de la diversité biologique en général et des écosystèmes en particulier.

**Article 11 Mesures d'incitation**

156. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
157. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
				d) Très limitées	

158. Des programmes sont-ils en place pour identifier et assurer l'adoption de mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) programmes en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
159. Ces mesures d'incitation et les programmes les identifiant et assurant leur adoption couvrent-ils toutes les activités sectorielles ?	
a) non	
b) quelques secteurs	x
c) la plupart des secteurs importants	
d) tous les secteurs	

**Décision III/18. Mesures d'incitation**

160. Votre pays a-t-il examiné les législations et politiques économiques en vigueur afin de recenser les incitations utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et d'en favoriser l'application ?	
a) non	
b) examen en cours	x
c) certaines études ont été terminées	
d) tant que possible	

161. Votre pays a-t-il entrepris d'établir des mécanismes et de démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents, tels que, notamment, les systèmes comptables nationaux et les stratégies d'investissement?	
a) non	
b) Première phase d'identification des mécanismes	x
c) Phase avancée d'identification des mécanismes	
d) Mécanismes en place	
e) Analyse de l'impact des mécanismes disponible	
162. Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé?	
a) non	
b) prévu	x
c) quelques-uns	x
d) un grand nombre	
163. Votre pays a-t-il intégré la prise en compte de la diversité biologique aux études d'impact, comme première étape dans la voie de la conception et de l'application des mesures d'incitation?	
a) non	
b) oui	x
164. Votre pays a-t-il partagé son expérience en matière de mesures d'incitation avec d'autres Parties contractantes, et a-t-il mis à la disposition du Secrétariat des études de cas?	
a) non	prochainement
b) oui - rapport national précédent	
c) oui - études de cas	
d) oui - autres façons (veuillez donner des détails ci-après)	

**Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]**

165. Votre pays entreprend-il activement de concevoir et d'appliquer des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mesures en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
166. Votre pays a-t-il identifié les menaces pour la diversité biologique et les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique, incluant les acteurs pertinents, comme étape de la formulation des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) mesures en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
167. Les mesures d'incitation en vigueur tiennent-elles compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
168. Votre pays a-t-il élaboré des cadres juridiques et de politique générale pour la conception et l'application de mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) cadres en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
169. Votre pays mène-t-il des consultations participatives afin de définir des mesures claires et ciblées propres à s'attaquer aux causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	



c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) processus en place	
170. Votre pays a-t-il décelé et envisagé d'éliminer les mesures d'incitation ayant des effets pervers?	
a) non	
b) programme de détection en cours	x
c) mesures décelées mais non entièrement neutralisées	
d) mesures décelées et neutralisées	

**Décision V/15. Mesures d'incitation**

171. Votre pays a-t-il examiné les mesures d'incitation préconisées lors du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques?	
a) non	
b) oui	x
172. Votre pays a-t-il exploré les voies et les moyens par lesquels ces mesures d'incitation pourraient soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans votre pays?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) phase de développement préliminaire	
d) phase de développement avancé	
e) informations supplémentaires disponibles	

**Autres observations sur l'application de cet article**

Les impacts économiques dus à la dégradation des ressources naturelles en Tunisie renvoient aux valeurs patrimoniales, d'existence et d'option, c'est à dire les pertes associées aux terres, au sol, aux écosystèmes et à la biodiversité. Les coûts estimés s'élèvent à peu près à 35% des coûts totaux, soit à un peu moins de 2% du PIB.

Dans la mesure, toutefois, où ces impacts renvoient à des dégradations des systèmes supports de vie, la valeur monétaire de ces impacts ne saurait compenser à elle seule - et par suite, évaluée - les composantes de la biodiversité perdues. Dans ce cas, en particulier, les méthodes économiques seront complétées par les apports de méthodes d'évaluation différentes, plus orientées vers l'analyse environnementale.

**Article 12 Recherche et formation**

173. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
174. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Bien que la Tunisie soit considérée parmi les pays où les acquis des connaissances des ressources naturelles sont considérables, il y a lieu de souligner qu'il persiste encore plusieurs insuffisances en la matière. Il est donc primordial de développer les domaines de recherche et de formation pour les diverses disciplines notamment la taxonomie.</p> <p>Le domaine de recherche et de formation a été retenu dans l'étude nationale de la diversité biologique comme facteur pour une meilleure gestion et un maintien d'un état de connaissances susceptible de faciliter la planification en temps voulu de toute intervention dans le sens d'une conservation, d'une restauration et d'une utilisation durable du patrimoine naturel national. La formation se fera d'abord par la consolidation de certains établissements et ensuite par la création de nouveaux profils de formation. Les objectifs nationaux consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x L'orientation et la production de nouvelles connaissances ;</li> <li>x La formation destinée aux différents groupes cibles ;</li> <li>x La mise au point d'un système et de mécanismes de circulation de l'information ;</li> <li>x l'élaboration de programmes d'initiation à l'utilisation des connaissances relatives à la diversité biologique dans tous les secteurs de développement socioéconomique.</li> </ul>					

175. Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable (12a)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) programmes en place	

176. Votre pays a-t-il apporté à d'autres Parties un appui à l'éducation et à la formation aux mesures d'identification, de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs (12a)?	
a) non	x
b) oui	
177. Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable (12b)?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
178. Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques (12c)?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
<b><i>Si vous êtes une Partie pays développé</i></b>	
179. Votre pays tient-il compte, dans l'exécution des activités ci-dessus, des besoins particuliers des pays en développement?	
a) non	
b) oui, si pertinents	

***Autres observations sur l'application de cet article***

Proposition d'une politique concertée en matière de recherche de formation et d'information y compris la sensibilisation:

- x Développer une recherche pluridisciplinaire capable de mieux cerner l'impact des activités sur la diversité biologique aux différents niveaux ;
- x Evaluer l'état des composantes de la diversité biologique terrestre et aquatique et déterminer leur fonctions écologiques et leur valeur économique et écologique ;
- x Promouvoir la diffusion des acquis des connaissances dans le domaine de la diversité biologique par tous les moyens et à tous les niveaux ;
- x identifier les filières et les options de formation dans les divers secteurs de la diversité biologique ;
- x Créer de nouveaux profils dans les disciplines qui présentent un intérêt national et une priorité pour la mise en oeuvre de la CBD et où les compétences nationales sont insuffisantes.

**Article 13 Éducation et sensibilisation du public**

180. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
181. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>La prise de conscience de l'ensemble de la population de l'importance que revêt la préservation de la diversité biologique pour garantir un développement durable nécessite un effort incontournable de sensibilisation d'éducation, de formation et d'information.</p> <p>En matière d'éducation, la Tunisie bénéficie d'un taux d'analphabétisme très réduit, d'une population jeune bien scolarisée et d'un taux d'urbanisation relativement important. De plus la plupart des citoyens ont une origine rurale relativement récente et connaissent bien le milieu naturel.</p> <p>Ces données impliquent que le savoir relatif au patrimoine floristique et faunistique provient de l'enseignement scolaire d'une part et du savoir empirique et traditionnel d'autre part.</p> <p>Il est à remarquer que généralement le niveau d'instruction n'évolue pas de manière suffisante, les connaissances dans le domaine de la biodiversité sont limitées, parfois entachées d'erreurs et de préjugés.</p> <p>Il est donc de plus en plus nécessaire et urgent de vulgariser les concepts de l'approche écologique de gestion durable de la diversité biologique et faire prendre conscience des enjeux futurs toutes les composantes de la société à savoir : adultes, jeunes et enfants, hommes et femmes, citoyens et ruraux, consommateurs, afin de mettre en relief l'intérêt qu'a la société de participer au respect des principes fondamentaux de la conservation et de la gestion durable des ressources biologiques et du milieu naturel en général.</p>					

182. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en en assurant la promotion par les médias?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
183. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en incluant ces questions dans les programmes d'enseignements?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	En cours de renforcement
184. Votre pays coopère-t-il avec d'autres États et des organisations internationales pour mettre au point des programmes pertinents d'éducation et de sensibilisation du public (13b)?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	

**Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]**

185. Les besoins d'éducation et de sensibilisation du public sont-ils couverts dans le plan d'action/stratégie national?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x

186. Votre pays a-t-il alloué des ressources suffisantes à l'utilisation stratégique des outils d'éducation et de communication à chaque stade de la formulation, de l'application et de l'évaluation des politiques?	
a) ressources limitées	
b) ressources importantes mais pas adéquates	Importantes mais pas suffisantes
c) ressources adéquates	

187. Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation?	
a) non	
b) oui	x
188. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la diversité biologique dans les stratégies d'éducation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) oui	
189. Votre pays a-t-il mis à disposition des études de cas sur l'éducation, la sensibilisation et la participation du public, ou a-t-il essayé de partager les expériences par tout autre moyen?	
a) non	
b) oui	En cours
190. Votre pays a-t-il illustré et traduit des dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur les secteurs pertinents?	
a) sans objet	
b) à faire	
c) à l'étude	
d) oui	x
191. Votre pays appuie-t-il les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à éduquer et à sensibiliser le public?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
<b><i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</i></b>	
192. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays a-t-il proposé des projets qui encouragent des mesures permettant l'application de l'Article 13 de la Convention?	
a) non	
b) oui	x

**Décision V/17. Education et sensibilisation du public**

193. Votre pays soutient-il le renforcement des capacités sur les plans de l'éducation et de la communication de la diversité biologique comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité ?	
a) non	
b) soutien limité	
c) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	x

**Autres observations sur l'application de cet article**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national de la diversité biologique, des projets sont en cours d'exécution visant à promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public, notamment ceux en relation avec les aires protégées, les agrosystèmes, les zones humides, les milieux insulaires, les forêts et le milieu marin.

Les orientations stratégiques pour la mise en œuvre de cet article consistent à :

x Identifier les catégories sociales cibles ainsi que leurs relations avec les intérêts directs et/ou indirects par rapport à la diversité Biologique ;

x Elaborer et diffuser des messages spécifiques à chaque catégorie sociale.

x Intégrer des messages appropriés relatifs à la conservation de la diversité biologique.



**Article 14 Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets pervers**

194. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
195. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
				d) Très limitées	
196. Une législation est-elle en place pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique (14 1a))?					
a) non					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) législation en place					
e) analyse de mise en oeuvre disponible					prévu
197. Ces procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement permettent-elles la participation du public (14(1a))?					
a) non					
b) oui - dans une moindre mesure					x
c) oui - dans une large mesure					
198. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique (14(1b))?					
a) non					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles					x
199. Votre pays participe-t-il à des consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?					
a) non					
b) oui - dans une moindre mesure					x
c) oui - dans une large mesure					

200. Votre pays applique-t-il des accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?	
a) non	
b) non, évaluation des options en cours	
c) certains sont appliqués, d'autres sont en cours	x
b) oui	
201. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour informer d'autres États dans le cas d'un danger ou d'un dommage imminent ou grave trouvant son origine sous sa juridiction et menaçant la diversité biologique et susceptible de nuire à celle de ces États (14(1d))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
e) pas de besoin identifié	
202. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes propres à prévenir ce danger ou ce dommage ou à en atténuer les effets (14(1d))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles	
e) pas de besoin identifié	
203. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) mécanismes en place	
204. Votre pays a-t-il encouragé la coopération internationale en vue d'établir des plans d'urgence communs pour répondre aux activités ou aux événements qui présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?	
a) non	
b) oui	x
c) pas de besoin identifié	

**Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]**

205. Votre pays a-t-il échangé des informations et partagé l'expérience avec d'autres Parties contractantes concernant l'évaluation d'impact sur l'environnement et les mesures correctives et des programmes d'incitation connexes?	
a) non	x
b) information fournie au Secrétariat	
c) information fournie aux autres Parties	
d) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	
206. Votre pays a-t-il échangé avec d'autres Parties contractantes des informations sur les mesures et les accords portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique?	
a) non	x
b) information fournie au Secrétariat	
c) information fournie aux autres Parties	
c) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	

**Décision V/18. Evaluation d'impact, responsabilité et réparation**

207. Votre pays a-t-il intégré l'évaluation de l'impact environnemental dans ses programmes thématiques ou dans ceux concernant les espèces exotiques et le tourisme?	
a) non	
b) en partie intégrée	x
c) entièrement intégrée	
208. Lorsque votre pays entreprend des évaluations d'impacts sur l'environnement, traite-t-il l'appauvrissement de la diversité biologique et les aspects socio-économiques, culturels et humains-sanitaires applicables à celle-ci?	
a) non	
b) en partie	x
c) complètement	En cours
209. Lorsque votre pays développe des cadres de travail législatifs et réglementaires, met-il en place des mécanismes qui garantissent que considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire?	
a) non	
b) dans certaines circonstances	x

c) dans toutes les circonstances	En cours
210. Votre pays garantit-il l'engagement de tous les intervenants intéressés et concernés dans une approche participative à tous les stades du processus d'évaluation?	
a) non	
b) oui - dans certaines circonstances	x
c) oui - dans tous les cas	

211. Votre pays a-t-il organisé des réunions d'experts, des groupes de travail, des séminaires et/ou de la formation, des programmes de sensibilisation et d'éducation du public et des programmes d'échange afin de promouvoir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodes, techniques et procédures d'évaluation de l'impact ?	
a) non	
b) certains programmes mis en place	x
c) de nombreux programmes mis en place	
d) approche intégrée afin de développer une expertise	
212. Votre pays a-t-il mené des projets pilotes d'évaluation environnementale de l'impact afin de soutenir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodologies, de techniques et de procédures?	
a) non	
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	x
213. Votre pays utilise t-il des évaluations stratégiques environnementales afin d'estimer, non seulement l'impact des projets individuels, mais aussi leurs effets mondiaux et cumulatifs, et s'assure t-il que les résultats sont appliqués dans les processus de planification et de décision?	
a) non	En cours
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	
214. Votre pays exige t-il l'inclusion du développement de solutions alternatives, de mesures d'atténuation, et une considération de l'élaboration de mesures de compensation en matière d'évaluation environnementale de l'impact?	
a) non	En cours
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	
215. Les informations nationales sur les pratiques, systèmes, mécanismes et expériences dans le domaine de l'évaluation stratégique	

environnementale et de l'évaluation de l'impact sont-telles disponibles?	
a) non	
b) oui (Ajoutez une annexe ou résumez)	Partiellement

***Autres observations sur l'application de cet article***

En Tunisie des études ont été faites dans le but de faire ressortir les implications des facteurs socio-économiques dans la dégradation de la diversité biologique et de voir dans quelles mesures de tels facteurs entravent la conservation de la diversité biologique. Afin d'adopter des mesures appropriées (données démographiques, santé, éducation, tourisme, secteur agricole, production halieutique, activité industrielle, etc.)

L'étude d'impact sur l'environnement a été instituée pour la première fois par la loi n°88-91 du 2 août 1988 portant création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement telle que modifiée par la loi n°92-115 du 30 novembre 1992. Le décret n°91-362 du 13 mars 1991 relatif aux études d'impact sur l'environnement mis en place en application de la loi ci dessus référencée, exige le document d'étude d'impact pour l'obtention des autorisations administratives d'unités industrielles, agricoles ou commerciales. Le contenu de l'étude d'impact doit refléter l'incidence prévisible des activités de l'unité sur l'environnement qui doit comprendre une analyse de l'état initial du site et de son environnement naturel, socio-économique et humain portant, notamment sur les éléments et les ressources naturelles susceptible d'être affectées et une analyse des conséquences prévisibles, directes ou indirectes sur les sites et paysages, les ressources et milieux naturels, les équilibres biologiques, le cadre de vie des citoyens et autres. Cette législation est actuellement en cours de révision pour amélioration.

**Article 15 Accès aux ressources génétiques**

216. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
217. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
				d) Très limitées	
218. Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties contractantes (15(2))?					
a) non					
b) oui - dans une moindre mesure					x
c) oui - dans une large mesure					
219. Y a t-il une compréhension mutuelle ou un accord mis en place entre les différents groupes d'intérêts et l'État sur l'accès aux ressources génétiques (15(4))?					
a) non					En cours
b) oui - dans une moindre mesure					
c) oui - dans une large mesure					
220. Votre pays dispose-t-il d'un processus de planification à participation ouverte, ou de tout autre mécanisme pour assurer que l'accès aux ressources génétiques est soumis au consentement préalable en connaissance de cause (15(5))?					
a) non					En cours
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) processus en place					
221. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties contractantes soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties (15(6))?					
a) non					
b) certaines mesures en place					
c) mesures potentielles à l'étude					x
d) mesures complètes mises en place					

222. Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie contractante qui fournit ces ressources (15(7))?	
a) non	En cours
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures	
a) législatives	
b) administratives	
c) de politique générale	

**Décision II/11 et décision III/15. Accès aux ressources génétiques**

223. Votre pays a-t-il fourni au Secrétariat des informations sur les législations, les mesures administratives et de politique générale, les processus participatives et les programmes de recherche?	
a) non	
b) oui, dans le rapport national précédent	x
c) oui, dans les études de cas	
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	x
224. Votre pays a-t-il mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	
b) quelques-uns	x
c) un grand nombre	
d) les programmes couvrent tous les besoins identifiés	
e) pas de besoin identifié	
225. Votre pays a-t-il procédé à l'analyse des expériences concernant les mesures et lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	Prochainement
b) analyse en cours	

c) analyse terminée	
226. Votre pays collabore-t-il avec toutes les parties intéressées afin d'explorer, de mettre au point et d'appliquer les lignes directrices et les pratiques qui assurent des avantages mutuels aux fournisseurs et aux utilisateurs de ces mesures d'accès?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
227. Votre pays a-t-il recensé les autorités nationales chargées d'accorder l'accès aux ressources génétiques?	
a) non	
b) oui	x
228. Votre pays joue-t-il un rôle actif dans les négociations relatives au remaniement de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) oui	x

**Décision V/26. Accès aux ressources génétiques**

229. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national et une, ou plus d'une autorité nationale compétente responsable des arrangements pour les accès et le partage des ressources ou pour fournir des informations sur ces arrangements?	
a) non	x
b) oui	
c) oui, le Secrétaire exécutif en a été informé	
230. La stratégie nationale de votre pays en matière de biodiversité et de politique législative ou administrative sur l'accès et le partage des ressources contribue-t-elle aux objectifs de conservation et d'utilisation durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x
<b>Parties bénéficiaires de ressources génétiques</b>	
231. Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention?	
a) non	En cours



b) autres arrangements prévus	
c) oui	
232. Votre pays coopère t-il avec d'autres Parties afin de trouver des solutions pratiques et équitables pour soutenir les efforts accomplis par des pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux Articles 15, 16 et 19 de la Convention, et reconnaît-il la complexité de la question, avec une attention particulière pour la quantité de considérations éclairées précédentes?	
a) non	
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	x
233. Dans son développement de sa législation sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et permis le développement d'un système multilatéral afin de faciliter l'accès et le partage des ressources dans le contexte de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) législation à l'étude	x
c) oui	
234. Votre pays coordonne t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	
c) oui	x
235. Votre pays a-t-il fourni des informations au Secrétaire exécutif sur les utilisateurs des institutions, le marché des ressources génétiques, les bénéfices non monétaires, les mécanismes nouveaux ou émergents en matière de partage des ressources, les mesures d'incitation, la clarification de définitions, les systèmes sui generis et les intermédiaires?	
a) non	Prochainement
b) quelques informations ont été fournies	
c) de nombreuses informations ont été fournies	
236. Votre pays a t-il soumis au Secrétaire exécutif des informations sur des problèmes particuliers liés au rôle des droits de propriété intellectuelle pour mettre en œuvre l'accès aux arrangements de partage des ressources?	
a) non	Prochainement
b) oui	

237. Votre pays a-t-il fourni un renforcement des capacités, un transfert et un développement de technologies afin de maintenir l'utilisation des collections ex situ?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	Prochainement

**Autres observations sur l'application de cet article**

- Certains textes juridiques réglementant l'utilisation et l'accès aux ressources génétiques, sont incomplets et feront l'objet d'une révision notamment en ce qui concerne les échanges des ressources génétiques et leurs accès.
- la mise en place d'un système national de conservation ex situ des ressources génétiques : la banque nationale de gènes est devenue aujourd'hui une nécessité pour satisfaire, aussi bien, nos besoins nationaux que pour respecter les engagements pris par notre pays au niveau international dans le domaine de la biodiversité. La banque nationale de gènes sera une structure de conservation, de distribution au niveau national et international, d'accès aux ressources génétiques et d'échange d'information.
- En outre, la mise en place d'un cadre juridique national sur la biosécurité permettant d'assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, contribuera à renforcer le contrôle et la gestion durable des ressources génétiques dans l'intérêt national, régional et global.

**Article 16 Accès à la technologie et au transfert de technologie**

238. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
239. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
				d) Très limitées	

240. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties contractantes l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement, et le transfert desdites technologies (16(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
241. Votre pays a-t-il connaissance de toutes les initiatives au titre desquelles les technologies pertinentes lui sont transférées à des conditions favorables ou préférentielles (16(2))?	
a) non	x
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	
242. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties contractantes qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues (16(3))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	

243. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement (16(4))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	X
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	X
244. Votre pays dispose-t-il d'un système national de protection des droits de propriété intellectuelle (16(5))?	
a) non	x
b) oui	
245. Dans l'affirmative, ce système couvre-t-il les ressources biologiques (par exemple, les espèces végétales) d'une façon quelconque?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	

**Décision III/17. Droits de propriété intellectuelle**

246. Votre pays a-t-il réalisé et communiqué au Secrétariat des études de cas sur les impacts des droits de propriété intellectuelle sur la poursuite des objectifs de la Convention?	
a) non	X
b) quelques-unes	
c) un grand nombre	

**Article 17 Échange d'informations**

247. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
248. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	x	b) Suffisantes		c) Limitées	d) Très limitées
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Toutes les informations nécessaires et utiles ont été mises à la dispositions du grand public (chercheurs, étudiants, élèves, autres ...), et ce pour permettre aux différents couches de la population de mieux comprendre tous les aspects de la diversité biologique en vue d'une meilleure conservation.</p> <p>Un système de circulation de l'information sur la diversité biologique (SCIB) est une initiative de développement durable Tunisien et est en cours de mise en oeuvre. Le SCIB permet de faire circuler des informations sélectionnées, validées et mises à la disposition sous une forme compréhensible et accessible.</p>					

249. Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'informations provenant de sources disponibles (17(1))?	
a) non	
b) limité par l'absence de ressources	
c) certaines mesures en place	x
d) mesures potentielles à l'étude	
e) mesures complètes mises en place	
<b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>	
250. Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement (17(1))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	

251. Dans l'affirmative, ces mesures incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	

**Article 18 Coopération technique et scientifique**

252. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
253. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>La Tunisie a toujours œuvré à développer une coopération internationale avec plusieurs pays et organismes internationaux en particulier dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.</p> <p>Les orientations d'action consistent à :</p> <p>x Bénéficier davantage des expériences d'autres parties contractantes et faire bénéficier de l'expérience de la Tunisie à d'autres parties contractantes d'intérêt commun relevant de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;</p> <p>x Développer et arrêter avec les autres parties contractantes des règles de la gestion durable des ressources biologiques et du milieu rural ;</p> <p>x S'engager davantage dans les efforts internationaux dans l'élaboration de politiques de développement durable par l'approche écologique de la gestion de la diversité biologique ;</p> <p>x Développer une nouvelle approche sur les modalités de coopération et le transfert de technologie de la gestion de la diversité biologique conformément aux principes de la convention.</p> <p>X Etablissement de partenariat plus concrets et plus fructueux.</p>					

254. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique (18(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
255. Les mesures prises pour encourager la coopération avec d'autres Parties contractantes pour l'application de la Convention accordent-elles une attention particulière au développement et au renforcement des capacités nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions (18(2))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
256. Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération aux fins de l'élaboration et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention (18(4))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) mécanismes en place	
257. Une telle coopération inclut-elle la formation du personnel et l'échange d'experts (18(4))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	X en cours
258. Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention (18(5))?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x

**Décision II/3, Décision III/4 et Décision IV/2. Centre d'échange**

259. Votre pays collabore-t-il à la mise sur pied et à l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui	x
260. Votre pays aide-t-il à renforcer les capacités nationales par l'échange et la diffusion des expériences et des leçons retenues de la mise en oeuvre de la Convention?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
261. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour le centre d'échange?	
a) non	X prochainement
b) oui	
262. Votre pays fournit-il des ressources pour la mise sur pied et l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui, au niveau national	x
c) oui, au niveau national et international	X en cours
263. Votre pays facilite-t-il la tenue d'ateliers et autres réunions d'experts et y participe-t-il, afin de faire progresser la mise sur pied du Centre d'échange au niveau international?	
a) non	
b) participation seulement	x
c) appui et participation à certaines réunions	
264. Votre Centre d'échange est-il opérationnel?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) Dans l'affirmative, donnez des détails	
265. Votre Centre d'échange est-il branché sur Internet?	
a) non	x
b) oui	



266. Votre pays a-t-il établi au niveau national un Comité directeur ou un groupe de travail multi-sectoriel et multidisciplinaire?	
a) non	
b) oui	x

***Décision V/14. Coopération technique et scientifique et mécanismes du Centre d'échange (Article 18)***

267. Votre pays a-t-il examiné les priorités identifiées dans l'Annexe I à la décision et essayé de les mettre en œuvre ?	
a) non	
b) examiné mais pas mises en oeuvre	x
c) examiné et mises en œuvre si approprié	

***Autres observations sur l'application de cet article***

x Promouvoir la coopération dans la région méditerranéenne dans le domaine de la conservation et la gestion des ressources naturelles en vue d'accélérer la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux du développement durable ;

x Mettre en place des programmes de coopération entre la Tunisie et les organisations intergouvernementales en vue d'une meilleure évaluation de certaines activités pour réduire leurs effets négatifs sur la qualité des milieux et des ressources biologiques.

**Article 19 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages**

268. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
269. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
				d) Très limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Stratégie à développer :					
x Développer le partenariat à l'échelle internationale et régionale.					
x Développer la coopération pour le renforcement des capacités nationales, et ce par la formation scientifique et technique, pour une utilisation rationnelle de nouvelles biotechnologies et la gestion et l'évaluation des risques potentiels qui en découlent;					
x Promouvoir des mesures en faveur de la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre des conventions internationales tout en tenant compte des spécificités nationales.					
x Assurer une veille scientifique et technologique par le renforcement des capacités de recherche dans les institutions spécialisées ;					
x Encourager et promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la participation du public ;					
x Mettre en place une stratégie de recherche en biotechnologie qui tienne compte du partage des avantages des ressources génétiques conformément aux principes de la CBD.					

270. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties contractantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche (19(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	

271. Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties contractantes, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces (19(2))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	

**Décision IV/3. Questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques.**

**Décision V/1. Plan de travail du Comité intergouvernemental sur le Protocole de Carthagène sur la biosécurité.**

272. Votre pays est-il une Partie contractante au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques de biotechnologie?	
a) Non-signataire	
b) signataire, ratification en cours	x
b) instrument de ratification déposé	x

**Autres observations sur l'application de cet article**

<p>x La Tunisie a signé le protocole le 19 avril 2001 ;</p> <p>x Constitution d'une commission nationale de biosécurité;</p> <p>x Création d'une commission scientifique de réflexion sur les OGM ;</p> <p>x Préparation des études nationales sur la biosécurité ;</p> <p>x Préparation d'un cadre juridique national sur la biosécurité qui a pour objet d'encadrer et contrôler de manière adéquate l'utilisation confinée, la dissémination volontaire, et la commercialisation des Organismes Génétiquement Modifiés ainsi que la protection de la santé humaine ;</p> <p>x Création d'une structure nationale permanente pour assurer la veille technologique.</p>
--

**Article 20 Ressources financières**

273. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
274. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
275. Votre pays a-t-il fourni un appui et des avantages financiers en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention (20(1))?					
a) non					
b) oui - avantages financiers seulement					
c) oui - appui financier seulement					
c) oui - appui financier et avantages financiers					x
<b><i>Si vous êtes une Partie pays développés -</i></b>					
276. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles et additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement intérimaire (20(2))?					
a) non					x
b) oui					
<b><i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</i></b>					
277. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention (20(2))?					
a) non					
b) oui					x

**Si vous êtes une Partie pays développé -**

278. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales (20(3))?

**Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -**

279. Votre pays a-t-il utilisé des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales (20 (3))?

a) non	
b) oui	

**Décision III/6. Ressources financières additionnelles**

280. Votre pays veille-t-il à assurer que toutes les institutions de financement (y compris les agences d'assistance bilatérale) s'efforcent de faire en sorte que toutes leurs activités soutiennent davantage la Convention?

a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x

281. Votre pays collabore-t-il à des activités quelconques visant à établir des informations normalisées sur l'appui financier en vue de réaliser les objectifs de la Convention?

a) non	
b) oui (veuillez joindre des informations)	

**Décision V/11. Ressources financières additionnelles**

282. Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité ?

a) non	
b) procédures ont été établies	x
c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	

283. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne aux activités nationales de biodiversité sont-ils disponibles?

a) non	
b) pas sous un format standard	x
c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	

284. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne à d'autres pays en matière de biodiversité sont-ils disponibles?

a) pas applicable	
b) non	x
c) pas sous un format standard	
d) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
<b>Pays Parties en développement -</b>	
285. Votre pays encourage t-il la mise en oeuvre des objectifs de la Convention dans le cadre de sa politique de financement de ses institutions financières bilatérales, régionales, et multilatérales ?	
a) non	
b) oui	x
<b>Pays Parties en développement -</b>	
286. Votre pays dialogue t-il avec les institutions financières afin de discuter des moyens de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la Convention ?	
a) non	
b) oui	x
287. Votre pays a-t-il compilé des informations sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé ?	
a) non	X prochaine ment
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
288. Votre pays a-t-il pris en considération les exemptions de taxes dans ses systèmes nationaux de taxes en matière de dons liés à la biodiversité ?	
a) non	
b) pas approprié au contexte national	
c) exemptions en cours	
d) exemptions en place	x

**Article 21 Mécanisme de financement**

289. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>	c) Faible	<input type="checkbox"/>
290. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input type="checkbox"/>	c) Limitées	<input checked="" type="checkbox"/>
				d) Très limitées	<input type="checkbox"/>

291. Votre pays a-t-il œuvré à renforcer les institutions financières existantes afin de fournir des ressources financières pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) oui	<input checked="" type="checkbox"/>

**Décision III/7. Lignes directrices relatives à l'étude de l'efficacité du mécanisme de financement**

292. Votre pays a-t-il fourni des informations sur l'expérience acquise dans le cadre d'activités financées par le mécanisme de financement?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) oui, dans le rapport national précédent	<input checked="" type="checkbox"/>
c) oui, dans les études de cas	<input checked="" type="checkbox"/>
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	<input checked="" type="checkbox"/>

**Article 23 La Conférence des Parties**

293. Combien de participants de votre pays ont assisté à chaque réunion de la Conférence des Parties?	
a) à COP 1 (Nassau)	1 participant
b) à COP 2 (Jakarta)	3 participants
b) à COP 3 (Buenos Aires)	3 participants
b) à COP 4 (Bratislava)	1 participant
b) à COP 5 (Nairobi)	1 participant

**Décision I/6, Décision II/10, Décision III/24 et Décision IV/17.  
Finances et budget**

294. Votre pays a-t-il versé promptement toutes ses contributions au Fonds d'affectation spéciale?	
a) non	
b) oui	x

**Décision IV/16 (en partie) Préparatifs pour les réunions de la  
Conférence des Parties**

295. Votre pays a-t-il participé à des réunions régionales avant les réunions de la Conférence des Parties?	
a) non	
b) oui (veuillez indiquer lesquelles)	Toutes les réunions
<b>Si vous êtes une Partie pays développé -</b>	
296. Votre pays a-t-il financé des réunions régionales et sous-régionales pour se préparer à la COP, et a-t-il encouragé la participation de pays en développement à de telles réunions?	
a) non	
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	

**Décision V/22. Budget pour le programme de travail de l'exercice  
biennal 2001-2002**

297. Votre pays a-t-il payé sa contribution au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'année 2001, et ce, avant le 1er janvier 2001?	
a) oui - en avance	
b) oui - dans les délais indiqués	x
c) non - mais a déjà contribué de façon substantielle	



d) pas encore payé	
298. Votre pays a-t-il volontairement apporté des contributions supplémentaires aux fonds d'affectation spéciale de la Convention?	
a) oui - lors de l'exercice biennal 1999-2000	
b) oui - lors de l'exercice biennal 2001-2002	
c) prévoit d'en faire lors de l'exercice biennal 2001-2002	
d) non	x

#### **Article 24 Secrétariat**

299. Votre pays a-t-il fourni un appui direct au Secrétariat sous forme de personnel détaché, de contribution financière pour des activités du Secrétariat, etc.?	
a) non	x
b) oui	

#### **Article 25 Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques**

300. Combien de participants de votre pays ont participé à chaque réunion de l'Organe subsidiaire ?	
a) à SBSTTA I (Paris)	1 participant
b) à SBSTTA II (Montréal)	1 participant
b) à SBSTTA III (Montréal)	1 participant
b) à SBSTTA IV (Montréal)	1 participant
b) à SBSTTA V (Montréal)	2 participants

#### **Article 26 Rapports**

301. Quelle est la situation concernant votre premier rapport national?	
a) Non soumis	
b) Rapport sommaire soumis	
c) Rapport intérimaire/projet soumis	
d) Rapport final soumis	x
Si votre réponse est b), c) ou d), votre rapport a-t-il été soumis:	
Dans les délais initiaux du 1.1.98 (Décision III/9)?	
Dans les délais prolongés du 31.12.98 (Décision IV/14)?	x
A une date ultérieure (Veuillez préciser la date)	

**Décision IV/14 Rapports nationaux**

302. Toutes les parties prenantes ont-elles participé à la préparation du rapport national?	
a) non	
b) oui	x
303. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que les parties intéressées puissent accéder à son (ses) premier et/ou deuxième rapport(s) national(aux)?	
a) non	
b) oui	x
Dans l'affirmative, indiquez le moyen :	
a) diffusion informelle?	x
b) publication du rapport?	
c) envoi du rapport sur demande?	x
d) affichage du rapport sur Internet?	Pour le premier et prochainement pour le deuxième

**Décision V/19. Rapports nationaux**

304. Après avoir obtenu les principes directeurs, votre pays a-t-il volontairement préparé des rapports thématiques détaillés sur un ou plusieurs sujets afin de les étudier en profondeur lors d'une réunion ordinaire des parties?	
a) non	
b) oui - écosystèmes des forêts	
c) oui - espèces exotiques	En cours
d) oui - accès et partage des avantages	

**Décision V/6. Approche fondée sur les écosystèmes**

305. Votre pays applique t-il l'approche fondée sur les écosystèmes en tenant compte des principes directeurs contenus dans l'annexe à la décision V/6?	
a) non	
b) à l'étude	
c) certains aspects ont été appliqués	x
d) fortement appliqués	

306. Votre pays développe t-il des expressions pratiques de l'approche fondée sur les écosystèmes dans ses politiques et législation nationales et la mise en oeuvre d'activités adaptées aux conditions locales, nationales, et régionales, en particulier dans le contexte des activités développées dans les sujets thématiques de la Convention?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) certains aspects ont été appliqués	
d) fortement appliqués	
307. Votre pays a-t-il identifié des études de cas et a-t-il mis en oeuvre des projets pilotes qui démontrent l'approche fondée sur les écosystèmes, en utilisant des ateliers et d'autres mécanismes afin de mettre l'accent sur la sensibilisation et le partage d'expérience?	
a) non	
b) études de cas identifiées	
c) projets pilotes en cours	x
d) tenue/planification d'ateliers	
e) informations disponibles par l'intermédiaire du Centre d'échange	
308. Votre pays renforce t-il ses capacités et fournit-il un soutien financier et technique afin de mettre en oeuvre l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	
b) oui, dans le pays	x
c) oui, y compris un soutien à d'autres Parties	
309. Votre pays a-t-il soutenu la coopération régionale dans l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes à l'étranger?	
a) non	x
b) coopération informelle	
c) coopération formelle (Veuillez donner des détails ci-après)	

**Écosystèmes des eaux intérieures**

**Décision IV/4. État et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles pour leur conservation et leur utilisation durable**

310. Votre pays a-t-il inclus des informations sur la diversité biologique des zones humides lorsqu'il a communiqué des informations et des rapports à la CDD, et a-t-il envisagé d'inclure dans les réunions des questions liées à la diversité biologique des eaux, pour donner suite aux recommandations de la CDD?	
a) non	
b) oui	x
311. Votre pays a-t-il inclus des considérations relatives à la diversité biologique des eaux intérieures dans ses travaux avec des organisations, des institutions et des conventions intéressant les eaux intérieures?	
a) non	
b) oui	x
<b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition-</b>	
312. Lorsqu'il demande de l'assistance au FEM pour des projets portant sur les écosystèmes des eaux intérieures, votre pays a-t-il donné la priorité aux éléments suivants : inventorier les zones importantes pour la conservation, élaborer et appliquer des plans intégrés pour les bassins hydrographiques, bassins versants et bassins fluviaux, et faire des recherches sur les phénomènes qui contribuent à l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui	X
313. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit à l'annexe 1 à la décision, et établi les priorités d'action nationale pour la mise en oeuvre du programme?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui	

**Décision V/2. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (application de la décision IV/4)**

314. Votre pays soutient-il et/ou participe t-il à l'Initiative intégrée sur les bassins fluviaux ?	
a) non	x
b) oui	
315. Votre pays rassemble t-il des informations sur le statut de la diversité biologique des eaux intérieures ?	
a) non	
b) évaluations en cours	
c) évaluations terminées	Certains sites
316. Ces informations sont-elles à la disposition des autres Parties?	
a) non	
b) oui - informations fournies dans le rapport national	x
c) oui - informations fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui - par d'autres moyens (Détaillez ci-après)	
317. Votre pays a-t-il développé des plans nationaux et/ou sectoriels pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures ?	
a) non	
b) oui - plans nationaux seulement	
c) oui - plans nationaux et secteurs majeurs	En cours
d) oui - plans nationaux et tous les secteurs	En cours
318. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer ses capacités afin de développer et mettre en œuvre ces plans ?	
a) non	
b) oui	x

**Décision III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité**

319. Vos stratégies nationales, plans d'actions, et programmes pour la conservation de la diversité biologique intègrent-ils complètement la conservation et l'utilisation durable des zones humides, des espèces migratoires et de leurs habitats.	
a) non	
b) oui	x

**Diversité biologique marine et côtière**

**Décision II/10 et Décision IV/5. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière**

320. Votre plan d'action/stratégie national encourage-t-il la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
321. Votre pays a-t-il établi et/ou renforcé des mécanismes institutionnels, administratifs et législatifs aux fins d'établissement d'une gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) mécanismes en place	x
322. Votre pays a-t-il fourni au Secrétaire exécutif avis et informations sur les options futures concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	prochainement
b) oui	
323. Votre pays a-t-il entrepris des projets de démonstration, et/ou échangé des informations à ce sujet, comme exemples pratiques de gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	
b) oui, dans le rapport national précédent	
c) oui, dans les études de cas	x
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
324. Votre pays a-t-il mis en place des programmes pour renforcer et	

améliorer les connaissances de la structure génétique des populations locales des espèces marines faisant l'objet d'activités d'amélioration et/ou de culture de stocks?	
a) non	x
b) programmes en cours d'établissement	
c) programmes en cours d'établissement pour certaines espèces	
d) programmes en cours de mise en oeuvre pour de nombreuses espèces	
e) pas un problème perceptible	
325. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail indiqué dans une annexe à la décision, et identifié les priorités pour la mise en oeuvre du programme au niveau national?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui	

**Décision V/3. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (application de la décision IV/5)**

326. Votre pays participe t-il au plan de travail sur le blanchiment corallien ?	
a) non	
b) oui	
c) pas pertinent	x
327. Votre pays applique t-il d'autres mesures afin de traiter le problème du blanchiment corallien ?	
a) non	
b) oui (veuillez fournir des détails ci-après)	
c) pas pertinent	x
328. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas sur le phénomène du blanchiment corallien ?	
a) non	X
b) oui	
c) pas pertinent	

**Autres observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail**

Les études et investigations scientifiques menées en exclusivité par les institutions de recherche et les universités en Tunisie visant à la préservation et la conservation de la biodiversité marine et côtière :

- Etude des communautés du macro benthos marins : herbier de posidonie, biocénose, coralligène, biocénose du milieu côtier ;
- Inventaire et biogéographie de la faune ichthyologique tunisienne ;
- Etude et suivi de la population de spongiaire du littoral tunisien (biogéographie et systématique) ;
- Etude de la population du corail rouge *Corallium rubrum* en vue de sa préservation et essais de cultures de boutures de corail rouge à l'aide de grottes artificielles immergées en mer ouverte ;
- Surveillance des communautés benthiques, et suivi des phénomènes de mortalités éventuelles des populations de gorgonaires et de spongiaires en Tunisie ;
- Suivi de populations d'espèces marines introduites / invasives telles que *Caulerpa racemosa* et *Caulerpa taxifolia* .

Par ailleurs, et par mesure de précaution, la Tunisie a encouragé la conservation in-situ des peuplements aquatiques marins et côtiers par la mise en place et la création d'aires protégées marines, l'élaboration d'un plan de gestion intégré des zones marines et côtières comme étapes de lutte contre toutes sortes de menaces ou d'effets néfastes portant préjudice à la durabilité des ressources des eaux marines et continentales.



**Diversité biologique agricole**

**Décision III/11 et Décision IV/6. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique agricole.**

329. Votre pays a-t-il identifié et évalué les activités en cours et les instruments existants au niveau national?	
a) non	
b) première étape d'examen et d'évaluation	
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	x
d) évaluation terminée	
330. Votre pays a-t-il identifié les problèmes et les questions prioritaires qui doivent être abordés au niveau national?	
a) non	
b) en cours	
c) oui	x
331. Votre pays utilise-t-il des méthodes ou des indicateurs quelconques pour surveiller les impacts créés sur la diversité biologique par les projets de développement agricole, et notamment par l'intensification et l'extensification des systèmes de production?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	
332. Votre pays prend-il des mesures pour partager les expériences relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) oui - études de cas	x
c) oui - autres mécanismes (veuillez préciser)	
333. Votre pays a-t-il mené des études de cas sur les deux premières questions identifiées par le SBSTTA, à savoir les agents de pollinisation, les micro-organismes des sols en agriculture et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	
b) oui- des agents de pollinisation	x
c) oui - des microorganismes des sols	x
d) oui - gestion intégrée du paysage et des systèmes de production	
334. Votre pays établit-il ou améliore-t-il des mécanismes pour	

renforcer la sensibilisation du public et la compréhension de l'importance de l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	Pour certains éléments
c) étape avancée de mise en oeuvre	Pour d'autres éléments
d) mécanismes en place	

335. Votre pays dispose-t-il de stratégies, de programmes et de plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficace de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	X
336. Votre pays encourage-t-il la transformation de pratiques agricoles non durables en pratiques de production durables adaptées aux conditions biotiques et abiotiques locales?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	x
337. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	X
338. Votre pays encourage-t-il la mobilisation du secteur agricole afin que celui-ci développe, maintienne et utilise ses connaissances et ses pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique ?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui - dans une large mesure	X
339. Votre pays encourage-t-il la mise en oeuvre du plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques ?	

a) non	
b) oui	X
340. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties contractantes pour identifier et promouvoir les pratiques agricoles durables et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	
b) oui	X

**Décision V/5. Diversité biologique agricole: étude de la phase I du programme de travail et adoption d'un programme de travail pluriannuel**

341. Votre pays a-t-il étudié le programme de travail joint en annexe à la décision et a-t-il identifié la façon dont il pourrait collaborer à sa mise en oeuvre?	
a) non	
b) oui	x

342. Votre pays encourage t-il la coopération régionale et thématique dans le cadre de son programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) faible coopération	X
c) large coopération	
d) coopération importante dans tous les domaines	
343. Votre pays fournit-il un soutien financier pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) fonds supplémentaires limités	X
c) fonds supplémentaires importants	

**Si vous êtes une Partie Pays en développement -**

344. Votre pays fournit-il un soutien financier pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole, en particulier, pour le renforcement des capacités et les études de cas dans les pays en développement et les pays à économie en transition?	
a) non	
b) oui, dans le cadre de programmes de coopération existants	X
c) oui, y compris des fonds supplémentaires limités	
d) oui, y compris des fonds supplémentaires importants	

345. Votre pays a-t-il soutenu des actions afin de sensibiliser le public pour encourager les systèmes de production agricole et fermier durables qui maintiennent la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) oui, dans une moindre mesure	
c) oui, dans une large mesure	X
346. Votre pays coordonne t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	
c) oui	X
347. Votre pays est-il une Partie contractante de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international?	
a) non-signataire	
b) signé - ratification en cours	x
c) instrument de ratification déposé	
348. Votre pays soutient-il l'application du Secrétaire exécutif de statut d'observateur du Comité sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce?	
a) non	
b) oui	x
349. Votre pays collabore t-il avec d'autres Parties en matière de conservation et d'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	x
b) oui	
350. Votre pays compile t-il des études de cas et des projets pilotes de mise en œuvre applicable à la conservation et à l'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	x
b) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	
351. Des informations sur des évaluations scientifiques applicable aux technologies restreignant l'utilisation génétique ont-elles été fournies par d'autres Parties contractantes ou par l'intermédiaire de médias tels que le Centre d'échange,?	
a) pas applicable	X

b) non	
c) oui - dans le rapport national	
d) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
e) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
352. Votre pays a-t-il pensé à traiter les questions génériques sur les technologies telles que celles restreignant l'utilisation génétique selon des approches nationales et internationales d'utilisation sûre et durable du patrimoine génétique?	
a) non	
b) oui - à l'étude	X
c) oui - mesures en cours	
353. Votre pays a-t-il mené des évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	x
b) quelques évaluations	
c) programme majeur d'évaluations	
354. Votre pays a-t-il diffusé les résultats d'évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux, et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	X
b) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
355. Votre pays a-t-il identifié les voies et les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies restreignant l'utilisation génétique sur la conservation <u>in situ</u> et <u>ex situ</u> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole?	
a) non	x
b) certaines mesures identifiées	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) étude complète terminée	

356. Votre pays a-t-il évalué s'il y a un besoin de règlements efficaces au niveau national en matière de technologies restreignant l'utilisation génétique afin de garantir la sécurité de la santé humaine, de l'environnement, de l'alimentation, et la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	x
b) oui - règlements nécessaires	
c) oui - règlements pas nécessaires (Veuillez fournir des détails ci-après)	
357. Votre pays a-t-il développé ou appliqué ces règlements en tenant compte, <u>entre autres</u> , de la nature et des caractéristiques particulières des variétés et des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	x
b) oui - développées mais pas encore appliquées	
c) oui - développées et appliquées	
358. Les informations sur ces règlements ont-elles été mises à la disposition des Parties contractantes?	
a) non	x
b) oui - par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	

**Diversité biologique des forêts**

**Décision II/9 et Décision IV/7. Diversité biologique des forêts**

359. Votre pays a-t-il inclus des spécialistes de la diversité biologique des forêts dans ses délégations aux réunions du Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts?	
a) non	X prochainement
b) oui	
c) pas pertinent	
360. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail présenté en annexe à la décision et déterminé de quelle façon il peut contribuer à sa mise en oeuvre?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui	
361. Votre pays a-t-il intégré des considérations relatives à la diversité biologique des forêts dans sa participation et sa collaboration avec des organisations, des institutions et des conventions ayant à faire avec la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui - dans une large mesure	X prochainement
362. Votre pays accorde-t-il une priorité élevée à l'affectation de ressources aux activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention en matière de diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui	x
<b>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</b>	
363. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays propose t-il des projets qui favorisent la mise en oeuvre du programme de travail?	
a) non	
b) oui	x

**Décision V/4. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts**

364. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts sont conformes à l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	
b) oui	x
365. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts tiennent compte des considérations des résultats de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts ?	
a) non	
b) oui	prochainement
366. Votre pays contribuera t-il aux futurs travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts?	
a) non	
b) oui	x
367. Votre pays a-t-il fourni des informations sur la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) non	x
b) oui - soumission d'études de cas	
c) oui - soumission de rapports nationaux thématiques	
d) oui - autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
368. Votre pays a-t-il intégré les programmes nationaux sur les forêts dans ses stratégies de diversité biologique et ses plans d'actions appliquant l'approche fondée sur les écosystèmes et la gestion durable des forêts?	
a) non	
b) oui - dans une large mesure	x
c) oui - dans une moindre mesure	
369. Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'assurer la participation du secteur forestier, du secteur privé, des communautés autochtones et locales et des organisations non-gouvernementales pour mettre en œuvre le programme de travail?	
a) non	En cours
b) oui - certains intervenants	
c) oui - tous les intervenants	



370. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de renforcer ses capacités nationales, y compris ses capacités locales, afin de mettre l'accent sur l'efficacité et les fonctions des réseaux de protection des forêts, ainsi que sur les capacités nationales et locales pour appliquer la gestion durable des forêts, y compris leur régénération?	
a) non	
b) quelques programmes couvrent certains besoins	x
c) de nombreux programmes couvrent certains besoins	
d) des programmes couvrent tous les besoins évalués	
e) pas de besoins évalués	
371. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre les propositions d'actions du Forum intergouvernemental sur les forêts et le Groupe intergouvernemental sur les forêts sur l'estimation des biens et des services forestiers?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) mesures prises	

***Diversité biologique des terres arides et semi-arides***

***Décision V/23. Options pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, d'herbage et de savane***

372. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail annexé à la décision et a-t-il identifié la façon de le mettre en œuvre?	
a) non	x
b) à l'étude	
c) oui	
373. Votre pays soutient-il d'un point de vue scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	
374. Votre pays encourage-t-il la coopération entre les pays qui partagent les mêmes biomes afin de procéder à la mise en œuvre régionale et sous-régionale du programme?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x

**Autres observations sur l'application de ces décisions du programme de travail**

Dans le cadre de ses activités relatives à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les milieux arides et semi-arides, la Tunisie mène beaucoup de projets et de programmes pour rationaliser l'exploitation et la gestion de cette richesse. En effet, un plan d'action national de lutte contre la désertification a été mis en place. Cependant la mise en œuvre de ce plan nécessite un appui financier de la part des bailleurs de fonds et des partenaires.

**Décision V/20. Opérations de la Convention**

375. Lorsque votre pays nomme des experts pour les ajouter à la liste, tient-il compte de l'équilibre des sexes, de l'engagement des populations autochtones et des membres des communautés locales, et de l'éventail de disciplines et d'expertises applicables?	
a) non	
b) oui	x
376. Votre pays a-t-il activement participé aux activités régionales et sous-régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x
377. Votre pays a-t-il entrepris une étude des programmes nationaux et des besoins liés à l'application de la Convention et, le cas échéant, en a-t-il informé le Secrétaire exécutif?	
a) non	
b) en cours	x
c) oui	

### **Tableaux de conclusion**

***Veillez utiliser cette case pour indiquer les activités particulières que votre pays a menées à la SUITE DIRECTE de son nouveau statut de Partie contractante à la Convention, en faisant référence aux questions antérieures, selon qu'il convient:***

Conformément à la convention sur la Diversité Biologique établie dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a élaboré depuis 1998 L'étude nationale sur la diversité biologique de la Tunisie. Cette étude a permis de faire un premier bilan des ressources biologiques notamment quant à leur importance écologique et leurs implications socio-économiques, aux menaces et problèmes qui entravent leur conservation et leur utilisation durable. Ce bilan a permis à la lumière des principes directeurs de la convention sur la Diversité Biologique et ceux de l'Agenda 21 national, de préparer dans le cadre d'une approche participative la stratégie nationale et le Plan d'Action de la diversité biologique.

Dans la Stratégie Nationale, les buts et les objectifs opérationnels ont été développés afin de choisir des mesures appropriées et précises permettant de combler les lacunes relevées lors de l'évaluation, et d'autre part, de déterminer les moyens d'action potentiels des groupes d'intervenants.

Le plan d'action qui définit les différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie permet de répondre à des questions pratiques à savoir les institutions publiques et/ou associations qui mettront en œuvre, les moyens et les ressources humaines et matérielles et les échéanciers de réalisation de ces activités.

La stratégie nationale et le plan d'action national s'inscrivent dans le droit fil de l'action menée par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du Territoire depuis sa création en 1991, en faveur de la protection et de la valorisation des ressources naturelles et biologiques.

*Si votre pays a terminé la mise au point de sa stratégie et de son plan d'action national en matière de diversité biologique (SPADB), veuillez donner les informations ci-après:*

Date d'achèvement:	<i>1998</i>
Si le SPADB a été adopté par le gouvernement:	
Lequel?	
A quelle date?	<i>Juin 1998</i>
Si la SPADB a été publié, veuillez donner les détails ci-après:	
Titre:	
Nom et adresse de l'éditeur:	
ISBN:	
Prix (le cas échéant):	
Autres informations pour les commandes:	
Si le SPADB n'a pas été publié	
Veuillez indiquer en détails la procédure pour obtenir des exemplaires:	Contactez directement le Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du Territoire (Direction de la Conservation de la Nature et du Milieu Rural)
Si le SPADB est affiché sur un site web national	
Veuillez l'adresse complète du localisateur de ressources uniformes (URL):	
Si le SPADB a été confié à la garde d'une agence d'exécution du FEM	
Veuillez identifier l'agence:	

***Veillez donner des détails similaires si vous avez réalisé une étude de la diversité biologique du pays, ou un autre rapport, ou tout autre plan d'action pertinent aux objectifs de la Convention***

Les études effectués sur la Diversité Biologique tunisienne, malgré leur importance restent encore insuffisantes notamment en ce qui concerne le milieu marin et les petits organismes. Elles ont montré que les facteurs responsables de la dégradation des habitats et des écosystèmes sont aujourd'hui de nature essentiellement socio-économiques. Les ressources naturelles ont subi des mutations profondes sous l'effet de l'accroissement de la demande en produits agricoles et de la transformation des conditions techniques et sociales des productions végétales et de l'élevage.

D'autre part le développement économique a nécessité la reconversion d'espaces naturels ou agricoles en zones urbanisées ou pour les besoins grandissants de l'industrie et du tourisme, notamment sur la zone côtière est.

Les programmes du plan d'action national prévoient le renforcement de la production de connaissances, l'élaboration et l'exécution d'une formation spécifique des groupes cibles de partenaires de la protection de la Diversité Biologique. Sans oublier les aspects institutionnels et législatifs qui visent à mieux gérer les ressources naturelles et à réglementer les échanges de ressources génétiques et la promotion du transfert de technologies.

La création d'une banque nationale de gènes permet d'accroître l'efficacité de la conservation ex-situ des ressources génétiques. Pour cela l'approche participative ainsi que la production de nouvelles connaissances et leur communication à l'échelle nationale et internationale sont privilégiées. Ces actions permettent d'envisager de nouvelles perspectives pour la diversité biologique notamment dans le cadre d'une meilleure éducation du citoyen.